



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

44 COM

WHC/21/44.COM/5C

Paris, 30 juin 2021

Original: anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL MONDIAL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Quarante-quatrième session élargie

Fuzhou (Chine) / Réunion en ligne
16 – 31 juillet 2021

Point 5 de l'ordre du jour provisoire : Rapports du Centre du patrimoine mondial et des Organisations consultatives

5C. Rapport d'avancement sur la Priorité Afrique, développement durable et patrimoine mondial

RÉSUMÉ

Conformément à la Décision **43 COM 5D** (Bakou, 2019), ce document présente un rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la politique relative au patrimoine mondial et au développement durable en Afrique.

Projet de décision : 44 COM 5C, voir point VII.

I. CONTEXTE

1. En novembre 2015, l'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial a adopté, par la Résolution **20 GA 13**, la Politique pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial (WH-SDP), dont le texte peut être consulté sur <https://whc.unesco.org/fr/developpementdurable/>. Par la suite, le Comité du patrimoine mondial, par sa Décision **40 COM 5C**, a salué l'adoption de la politique et a rappelé la nécessité de parvenir à une bonne intégration et à un juste équilibre entre la protection de la valeur universelle exceptionnelle (VUE) des biens du patrimoine mondial et la poursuite des objectifs de développement durable. Il a appelé les États parties à garantir l'intégration des principes du développement durable dans les processus nationaux liés au patrimoine mondial, dans le respect absolu de la VUE des biens du patrimoine mondial.
2. À la 42^e session du Comité du patrimoine mondial, et à la demande des États parties africains, le Comité, par sa Décision **42 COM 17**, a invité le Secrétariat à faire rapport pour la première fois, sur la priorité Afrique, le développement durable et le patrimoine mondial lors de sa 43^e session. Par la Décision **43 COM 5D**, le Comité a prié le Secrétariat de présenter un rapport d'avancement sur la priorité Afrique, le développement durable et le patrimoine mondial lors de sa 44^e session élargie.

II. ÉTAT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE MONDIAL EN AFRIQUE

3. Le continent africain (« Afrique » dans le présent document fait référence au continent africain incluant à la fois la région Afrique et une partie de la région États arabes), considéré comme le berceau de l'humanité, renferme 89 biens culturels, parmi lesquels des sites archéologiques, des monuments, des paysages culturels uniques, ainsi que des villes historiques, tous considérés comme des témoignages clés du développement de la civilisation humaine. Ces sites demeurent des marqueurs historiques d'identité et de systèmes de croyances pour les communautés qui y vivent et celles des alentours, même si leur signification n'a cessé d'évoluer au fil des siècles. Les 42 biens naturels du patrimoine mondial situés en Afrique comprennent des écosystèmes d'une grande diversité, allant des montagnes et des déserts aux littoraux maritimes, aux forêts, savanes ou zones humides, en passant par les lacs et les réseaux fluviaux. Ces biens, qui témoignent de changements dans les caractéristiques géologiques et biologiques de la terre, revêtent une grande importance du fait de la biodiversité unique qu'ils abritent et des écosystèmes d'importance mondiale qu'ils protègent.
4. À l'heure actuelle, le continent africain compte 54 États parties à la Convention du patrimoine mondial (en juillet 2020 la Somalie a déposé son instrument de ratification de la Convention qui est entrée en vigueur le 23 octobre 2020) et regroupe 137 sites, dont 89 biens culturels, 42 sites naturels et 6 sites mixtes, répartis dans 42 États parties. D'un côté, le continent africain demeure sous-représenté sur la Liste du patrimoine mondial étant donné que 12 % des biens du patrimoine mondial se situent sur ce continent. En revanche, 41,5 % des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril se trouvent sur le continent africain. Néanmoins, depuis la dernière session, le Centre du patrimoine mondial conjointement avec le Fonds pour le patrimoine mondial africain (AWHF) et en étroite collaboration avec les Organisations consultatives du Comité du patrimoine mondial, ont intensifié leurs efforts afin de renforcer les capacités en vue de la révision des Listes indicatives et de la préparation des dossiers de proposition d'inscription. Avec le soutien de différents donateurs, dont, notamment, la Norvège, la Flandre / Belgique et la Commission européenne, le Centre du patrimoine mondial a également intensifié de manière significative son soutien à la conservation des sites du patrimoine mondial en Afrique, en particulier ceux inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Si cela prendra un certain temps, l'on espère que ces

projets permettront d'améliorer de manière significative l'état de conservation de ces biens d'ici le prochain cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques.

5. Les biens du patrimoine mondial situés en Afrique sont soumis à diverses menaces allant des conflits armés aux pressions du développement, à l'utilisation non durable des ressources naturelles, à l'urbanisation galopante et à la croissance de la population, et au changement climatique. Beaucoup des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril sont situés dans des zones touchées par un conflit ou qui sortent d'un conflit, ce qui crée des difficultés très spécifiques en matière de conservation et de protection. L'impact du changement climatique sur les biens culturels, naturels et mixtes s'ajoute aux autres problèmes de conservation et se fait de plus en plus sentir. Parmi les autres menaces sévères qui pèsent sur l'état de conservation d'un grand nombre de biens, on peut citer les facteurs de gestion et institutionnels, tels que des structures de gouvernance inadéquates ; l'inefficacité ou l'absence de plans de gestion et des systèmes de gestion insuffisants ; la pression croissante exercée par des projets de développement incompatibles avec les valeurs du patrimoine ; des capacités insuffisantes ; l'impact de la sur-fréquentation touristique ; l'empiètement ; et l'utilisation non durable des ressources naturelles. À l'heure actuelle, 12 des 42 biens naturels présents en Afrique (28,6 %) sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Bien que seuls 10 des 89 biens culturels (11,2 %) figurent sur la Liste du patrimoine mondial en péril, plusieurs d'entre eux connaissent de graves difficultés et menacent de venir allonger la Liste du patrimoine mondial en péril. Par ailleurs, sur les 22 biens en péril, 3 d'entre eux seulement ont finalisé leur état de conservation souhaité en vue de leur retrait de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR).
6. La préparation aux risques de catastrophes fait également toujours partie des sujets de préoccupation qui méritent qu'on s'y attarde plus particulièrement, notamment lors de la mise à jour des plans de conservation et de gestion. L'année dernière par exemple le problème est apparu dans la ville historique de Grand-Bassam (Côte d'Ivoire) où les fortes pluies d'octobre 2019 ont provoqué d'importantes inondations sur le bien, au point de déclencher une mission d'évaluation urgente dans le cadre du Fonds d'urgence pour le patrimoine (FUP). En mai 2020, les Monts Rwenzori (Ouganda) ont été touchés par de fortes pluies qui ont entraîné la perte de vies humaines, ainsi que de biens et d'infrastructures touristiques. De même, les fortes pluies qui se sont abattues sur le Soudan en septembre 2020 ont provoqué des inondations qui ont affecté plusieurs sites du patrimoine culturel, notamment les biens du patrimoine mondial de Gebal Barkal et les sites de la région napatéenne ainsi que les Sites archéologiques de l'île de Méroé, ce qui a déclenché une mission du Fonds d'urgence pour le patrimoine (2-17 novembre 2020). En outre, les Tombes des rois du Buganda à Kasubi (Ouganda) ont été touchées par un nouvel incendie début juin 2020 et, récemment, en janvier 2021, une épidémie de grippe aviaire est apparue dans le Parc national des oiseaux du Djoudj (Sénégal). En réponse à cela, le Secrétariat, en collaboration avec le Fonds pour le patrimoine mondial africain (AWHF) et l'ICCROM, a lancé une initiative en faveur du « Renforcement des capacités en matière de gestion des risques et de systèmes de protection en Afrique » visant six biens culturels du patrimoine mondial (en Ouganda (Tombes des rois du Buganda à Kasubi) ; au Bénin (Palais royaux d'Abomey) ; au Togo (Koutammakou, le pays des Batammariba) ; en Côte d'Ivoire (Ville historique de Grand-Bassam), au Sénégal (île de Saint-Louis) et en République-Unie de Tanzanie (Ville de pierre de Zanzibar)).
7. Les sites du patrimoine mondial en Afrique sont de plus en plus menacés par le développement rapide du continent. Certains des grands projets d'infrastructures, des projets de l'industrie minière ou pétrolière qui portent atteinte aux sites du continent africain sont financés par des banques et des investissements internationaux ou encore mis en œuvre par des entreprises étrangères. Les entreprises du secteur privé, en s'engageant à ne pas financer ni mettre en œuvre de projets de développement portant atteinte à la VUE des biens, ont un rôle à jouer dans la protection des précieux biens du patrimoine mondial africain.

8. En raison de l'épidémie de COVID-19, plusieurs sites du patrimoine mondial, en Afrique comme partout dans le monde, ont été partiellement ou totalement fermés aux visiteurs pendant plus de deux mois (voir la carte UNESCO des fermetures de sites du patrimoine mondial pendant les périodes de confinement dues au COVID-19 <http://whc.unesco.org/fr/actualites/2103/>). L'impact sur le tourisme et sur les moyens de subsistance des communautés locales a été considérable (voir le document WHC/21/44.COM/INF.5A.2). La situation a en outre particulièrement touché les sites naturels. Plusieurs d'entre eux ont en effet constaté une recrudescence des problèmes sanitaires (notamment dans les populations de mammifères), du braconnage et de l'insécurité. Pendant cette période de pandémie, le Parc national des Virunga et la Réserve de faune à Okapis ont été le théâtre de l'assassinat d'au moins 25 de ses employés, victimes de cette vulnérabilité qui contribue à des conditions d'insécurité croissantes sur le site (voir <http://whc.unesco.org/fr/actualites/2114/>).

III. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LE PATRIMOINE MONDIAL ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE

9. D'après le *Rapport de l'IPBES sur l'évaluation régionale de la biodiversité et des services écosystémiques pour l'Afrique (2018)*, la perte de biodiversité sur le continent a été favorisée par des facteurs indirects tels la croissance démographique et l'urbanisation rapides, des politiques économiques et des technologies inadaptées, le braconnage et le commerce illégal d'espèces sauvages, ainsi que des pressions sociopolitiques et culturelles. Ce déclin et cette perte de biodiversité sont préjudiciables à la population en Afrique, portant atteinte à leur vie quotidienne et faisant obstacle au développement social et économique durable des pays africains. Il est donc important de lutter contre la perte mondiale de biodiversité et la dégradation des écosystèmes pour garantir les bases d'un développement durable en Afrique. Assurer la conservation et la gestion améliorée du réseau de sites naturels et mixtes du patrimoine mondial en Afrique est une étape clé pour atteindre cet objectif. L'adoption d'un nouvel agenda mondial de la biodiversité (le *Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020*) est donc cruciale pour le continent (pour plus d'informations voir <https://www.cbd.int/conferences/post2020>).
10. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre des principes de développement durable dans la gestion des biens du patrimoine mondial en Afrique sont visibles à travers les politiques et initiatives régionales et nationales, l'opérationnalisation de la WH-SDP et des outils de sa mise en œuvre, ainsi que les nombreuses initiatives locales à l'échelle du site. Ce processus a également été facilité par la Déclaration de Ngorongoro (2016), qui renforce le rôle des États parties dans la mise en œuvre de la WH-SDP et appuyée par les activités des Organisations consultatives. Le Groupe de travail Objectifs de développement durable (ODD) de l'ICOMOS sur l'intégration du patrimoine culturel dans les processus du développement durable et comités de coordination sur le travail sur les ODD, ont 8 membres issus de pays africains, notamment l'Afrique du Sud, le Cameroun, le Mali et le Nigéria.

A. POLITIQUES ET INITIATIVES RÉGIONALES ET NATIONALES

11. Comme stipulé dans l'Agenda 2063 - L'Afrique que nous voulons (Agenda 2063), la culture, le patrimoine et les croyances spirituelles de l'Afrique jouent un rôle fondamental dans la construction de l'identité africaine. D'après l'Aspiration 5 de l'Agenda 2063 également, « une Afrique dotée d'une forte identité culturelle, d'un patrimoine commun, et de valeurs et d'éthique partagées » s'inscrit directement dans la conservation et le développement durable du patrimoine mondial africain. L'Union africaine (UA), dans son document final issu de la 33^e session ordinaire de son Assemblée en février 2020, a reconnu et déclaré que le patrimoine africain « est un atout essentiel pour faire connaître le continent sur la scène mondiale et pour construire le développement durable, l'intégration et la paix en Afrique », a appelé ses États membres « à allouer au moins 1 % de leur budget national auxdits secteur

à l'horizon 2030 » et a approuvé la proposition du Président de la République du Mali de déclarer 2021 Année de l'UA pour les Arts, la Culture et le Patrimoine.

12. Plusieurs pays africains ont émis une déclaration officielle en vue de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Quarante-et-un pays (76 %) ont lancé un processus formel pour cartographier l'alignement des stratégies nationales existantes avec les ODD. L'Afrique du Sud, le Bénin, le Ghana, le Kenya, le Maroc, la Namibie, le Rwanda, le Sénégal et la Zambie font partie des pays qui ont adopté des politiques nationales pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'intégration de la protection des biens du patrimoine mondial au niveau national dans ces cadres politiques et mécanismes de suivi sera indispensable pour une mise en œuvre réussie de la Convention sur le continent.
13. Les sites transfrontaliers et transnationaux offrent des possibilités de coopération et d'intégration régionales pour répondre aux préoccupations communes, telles que les moyens de subsistance au niveau local, la diminution de la pauvreté, le développement des capacités, la sécurité et l'impact du changement climatique. À titre d'exemple, l'UNESCO et la Commission du Bassin du Lac Tchad ont lancé un projet phare en 2017 pour la BIOSphère et le Patrimoine du Lac Tchad (BIOPALT). Cette coopération fructueuse a abouti à la finalisation et à la soumission en janvier 2020 par le Cameroun, le Tchad, le Niger et le Nigéria d'un dossier de proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial du Paysage culturel du Lac Tchad en tant que site transfrontalier. Une autre initiative importante de l'Angola, du Botswana et de la Namibie, soutenue par le Centre du patrimoine mondial, étudie la faisabilité d'une extension transfrontalière / transnationale du site du patrimoine mondial du Delta de l'Okavango en vue d'en accroître la protection et l'intégrité.
14. Le changement climatique constitue en effet un problème de conservation récurrent qui fait peser une menace croissante sur les biens du patrimoine mondial partout dans le monde, y compris en Afrique. Pour continuer à préserver les biens du patrimoine mondial, il est nécessaire de comprendre les impacts qui mettent en péril leur VUE et d'y apporter une réponse efficace. Les inondations, les sécheresses, les feux de forêt et autres phénomènes climatiques extrêmes représentent des risques accrus pour les biens du patrimoine mondial en Afrique, et ce, malgré le fait que les connaissances et pratiques environnementales s'y rapportant, ainsi que leurs services écosystémiques, sont accessibles pour les biens du patrimoine, tant culturel que naturel. Le Programme Systèmes de savoirs locaux et autochtones (LINKS) de l'UNESCO a commencé un projet en Afrique visant à mobiliser les connaissances des communautés pastorales africaines en vue de leur adaptation au changement climatique (<https://fr.unesco.org/events/connaitre-changements-climatiques-afrique>). Il convient d'explorer davantage ces ressources du savoir afin de prendre des mesures visant à réduire les risques et les effets du changement climatique sur les biens du patrimoine mondial en Afrique en les atténuant et en s'y adaptant (voir également le document WHC/21/44COM.7C).

B. APPLICATION DE LA POLITIQUE RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AU PATRIMOINE MONDIAL

15. Le document WH-SDP reflète les objectifs du Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 ainsi que du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030. Il inclut également, pour la première fois, plusieurs références clés à la gestion des ressources naturelles et au patrimoine culturel. Comme les divers accords internationaux n'ont pas été adoptés exactement au même moment, le Centre du patrimoine mondial a réalisé une cartographie détaillée pour identifier les points communs aux différents programmes et leurs mesures politiques, parmi lesquelles l'Agenda 2063, le Plan d'action de l'UNESCO pour les Petits États insulaires en développement (PEID), le Cadre de Sendai et l'Accord de Paris dans l'ébauche de Tableau de synergies. Le Centre du patrimoine mondial, en consultation avec les Organisations consultatives, a également

développé un projet d'outil, le *Bilan de santé préliminaire du patrimoine mondial et du développement durable* en faveur d'une évaluation rapide du statut ou du « profil » des biens du patrimoine mondial dans ce domaine, et un autre projet d'outil, le *Bilan de durabilité du projet du patrimoine mondial* pour une première évaluation de l'impact des projets et interventions proposés sur le développement durable à l'intérieur et autour des biens du patrimoine mondial, de façon à pouvoir apporter des ajustements dans la conception des politiques et des projets en faveur du développement durable (voir également le document WHC/21/44 COM/5D).

16. Par ailleurs, suite aux Décisions **43 COM 5C** et **5D**, la *Canopée du patrimoine mondial* a été conçue comme une plateforme numérique rassemblant les meilleures pratiques et innovations en matière de solutions fondées sur le patrimoine en faveur d'un avenir durable (voir <http://whc.unesco.org/fr/canopee/>). La première phase des meilleures pratiques porte sur les villes et établissements durables et comprend quatre études de cas réalisées en Afrique (Algérie, Égypte, Mali et République-Unie de Tanzanie).
17. Le troisième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques, actuellement en cours dans la région Afrique, a offert d'excellentes conditions de formation aux gestionnaires de sites sur les thèmes liés à la WH-SDP, à l'inclusivité et à l'égalité des genres dans le cadre des activités liées à leurs sites du patrimoine mondial, notamment par une plus grande implication des jeunes, des personnes handicapées et de la société civile dans la conservation et la gestion des biens du patrimoine mondial en Afrique. Cet exercice s'avère également utile pour identifier les problèmes majeurs que pose la mise en œuvre de la WH-SDP et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La région des États arabes a finalisé le Rapport et le Plan d'action pour la région en étroite coordination avec les points focaux nationaux et les gestionnaires de sites de la région, ainsi qu'avec les Organisations consultatives et le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH) situé au Bahreïn. Grâce à l'implication des points focaux nationaux et de gestionnaires de sites, et à l'assistance du Centre du patrimoine mondial, la région Afrique a eu un taux de complétion du questionnaire de 100% dès juin 2020 et le nouveau projet de Plan d'action pour la région a été finalisé en février 2021 (voir le document WHC/21/44.COM/10A et le document WHC/21/44.COM/10B).
18. L'exercice de soumission des Rapports périodiques a révélé que, pour plusieurs États parties, l'adoption de la WH-SDP contribue à la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment en ce qui concerne la protection de la diversité biologique et culturelle et des services et bienfaits écosystémiques, en favorisant des investissements économiques et un tourisme de qualité, en renforçant les capacités, l'innovation et l'entrepreneuriat local, ainsi qu'en améliorant la résilience aux catastrophes naturelles et au changement climatique. Il permet également aux États parties de relever efficacement le défi consistant à trouver le juste équilibre entre conservation du patrimoine et besoins de développement, bien décrit dans la Déclaration de Ngorongoro de 2016).
19. Les États parties se trouvent confrontés au défi important de garantir la durabilité environnementale et sociale des projets de développement en Afrique, tout en assurant le développement économique des communautés. Les projets de développement qui porteront atteinte à la VUE des sites du patrimoine mondial ne peuvent être considérés comme durables et peuvent même nuire aux possibilités de développement durable offertes par les sites du patrimoine mondial. Il est important d'appliquer les bonnes pratiques pour éviter tout effet négatif sur la VUE des sites, par exemple par la mise en œuvre d'une politique de « zones interdites » pour les activités d'exploitation minière, pétrolière et gazière, ainsi que d'autres activités délétères.

IV. INITIATIVES LOCALES EN FAVEUR D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE INCLUSIF POUR LES BIENS DU PATRIMOINE MONDIAL

A. Améliorer la résilience et la durabilité environnementale

20. Depuis la dernière session, les cyclones, les incendies et les catastrophes climatiques telles que les inondations et les sécheresses ont ravagé différentes parties du continent. On pourrait citer les cyclones Idai et Kenneth en Afrique australe, les feux de forêts ravageurs dans le Parc national du Simien (Éthiopie), le Parc national du mont Kenya (Kenya) et dans la chefferie des tombes à Kasubi, ou bien les inondations à Grand-Bassam (Côte d'Ivoire) et dans les Monts Rwenzori (Ouganda), entre autres. L'UNESCO a pris des mesures rapides pour aider certains de ces pays (Côte d'Ivoire et Ouganda) à évaluer leurs besoins liés à la culture, aux moyens de résilience face aux risques, ainsi qu'à la mobilisation des ressources en vue du redressement (<https://fr.unesco.org/themes/culture-situations-durgence>). Par ailleurs, une assistance technique a été apportée face aux problèmes de conservation et de gestion urgents liés à la durabilité environnementale des biens du patrimoine mondial dans plusieurs pays, dont par exemple le Bénin (aux Palais royaux d'Abomey précédemment touchés par des incendies), la Côte d'Ivoire, l'Égypte (Thèbes antique, avec sa nécropole), le Ghana, le Mozambique (île de Mozambique) ainsi que le le Togo.
21. La pandémie de COVID-19 a eu un impact négatif non seulement sur la santé et les conditions de vie de la population africaine mais également des effets dévastateurs sur son environnement économique et naturel. La pandémie a réduit drastiquement plusieurs activités économiques liées au tourisme et a potentiellement représenté une menace pour certaines espèces, dont les gorilles de montagne et d'autres primates. La pandémie, pendant les confinements, a contribué à l'augmentation du braconnage et des activités illégales dans les biens du patrimoine mondial naturel. L'économie a été affaiblie par de sévères conséquences sur les moyens de subsistance des communautés locales. Cela a eu pour effet la suspension des pratiques communautaires, avec un impact direct sur la conservation des biens (voir également le document WHC/21/44.COM/7).

B. Inclure les communautés locales

22. L'assistance et les ressources techniques ont été mobilisées, notamment à travers des demandes d'assistance internationale, le Programme COMPACT, l'Union Européenne, le Fonds-en-dépôt de la Flandre, le PNUD/Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds-en-dépôt UNESCO-Pays-Bas, la coopération UNESCO-UE et UNESCO/Norvège, pour n'en citer que quelques exemples (voir l'annexe), afin de soutenir les activités de conservation dans les biens du patrimoine mondial avec l'engagement des communautés locales. Des initiatives ont par exemple été lancées pour mettre à jour le Plan de gestion, en renforçant la résilience des communautés à Koutammakou, le pays des Batammariba (Togo), ainsi que dans la ville historique de Grand-Bassam (Côte d'Ivoire). D'autres initiatives visant à promouvoir les stratégies de tourisme durable et l'emploi et réunissant les parties prenantes et les communautés locales ont été élaborées au Parc Maloti-Drakensberg au Lesotho/Afrique du Sud, ainsi qu'au Gebel Barkal au Soudan. Des activités ont aussi été mises en œuvre pour documenter le rôle des femmes dans les biens du patrimoine mondial et encourager les artistes et les jeunes à créer des œuvres d'art pour sensibiliser le public aux biens du patrimoine mondial, comme au Caire et à Memphis. Le Fonds-en-dépôt UNESCO-Pays-Bas a soutenu l'Érythrée en renforçant la conservation et la gestion du site du patrimoine mondial d'Asmara en appliquant la Recommandation concernant le paysage urbain historique de 2011 (Recommandation HUL), afin de promouvoir un développement social et économique local et inclusif pour les communautés locales.
23. Les jeunes sont considérés comme les fers de lance de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'ICCROM, en partenariat avec l'AWHF et d'autres institutions africaines, a lancé l'initiative « Les jeunes. Le patrimoine.

L'Afrique. », un programme de sensibilisation et de renforcement des capacités sur 10 ans à l'échelle du continent. L'objectif est de faire du patrimoine de l'Afrique une source d'avantages économiques et sociaux inclusifs pour ses jeunes, en s'engageant pour le patrimoine de manière innovante. À la suite du confinement dû à la pandémie de COVID-19, l'UNESCO a lancé une campagne de sensibilisation invitant les enfants du monde entier à soumettre leurs créations artistiques sur le thème des biens du patrimoine mondial. La démarche se poursuit, avec son programme pour la jeunesse et sa collaboration avec le Fonds pour le patrimoine mondial africain.

C. Permettre une croissance inclusive et équitable

24. Le Centre du patrimoine mondial apporte une assistance technique internationale aux États parties de l'Afrique du Sud, du Bénin, de l'Éthiopie, du Ghana, du Malawi, du Niger, de l'Ouganda, de la Tanzanie, de la Tunisie et du Zimbabwe, qui consiste à mettre à jour et finaliser les plans de gestion et de conservation de leurs biens du patrimoine mondial afin d'y inclure des perspectives de développement durable et des processus de gestion efficaces. En renforçant la conservation et la gestion des sites du patrimoine mondial et les capacités des principaux agents responsables, un processus de gestion efficace a pour but de protéger la VUE, de promouvoir une croissance équitable, de permettre l'accès à tous aux moyens de subsistance dans les communautés locales en s'appuyant sur des stratégies de tourisme durable pour parvenir à un développement durable. Grâce au Fonds-en-dépôt UNESCO-Pays-Bas, le Centre du patrimoine mondial soutient un vaste projet visant à élaborer des méthodes de gestion qui répondent aux diverses menaces liées à la pression du développement exercée sur le Parc national du lac Malawi au Malawi (Décision **42 COM 7B.93**). Ce projet, également soutenu par la contribution de la Norvège au Fonds du patrimoine mondial, a pour but le développement d'un projet de pêche durable dans ce bien du patrimoine mondial. Avec le soutien du Fonds-en-dépôt UNESCO-Pays-Bas, le Centre du patrimoine mondial finalise actuellement un projet d'élaboration d'un kit d'enseignement pour la construction en terre dans le Centre historique d'Agadez (Niger), de façon à promouvoir ainsi également la création d'emplois et les sources de revenus dans la ville.

D. Promouvoir la paix et la sécurité

25. L'UNESCO s'engage à renforcer la coopération dans le domaine de la culture et de l'éducation, en mettant l'accent sur la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. L'UNESCO a mené une initiative de promotion des bienfaits de la ratification de la Convention auprès de la Somalie dans le cadre d'une démarche de consolidation de la paix et de développement durable. Ces efforts ont porté leurs fruits en juillet 2020, lorsque la Somalie a ratifié la Convention. Au Mozambique, l'UNESCO a organisé en octobre 2020 une conférence et un concert afin de promouvoir la culture de la paix et de la non-violence, et dans un objectif de sensibilisation à la culture de la paix et à la protection du patrimoine culturel et de la diversité.

26. Au Mali, la mise en œuvre de la phase II du plan d'action pour la réhabilitation du patrimoine culturel et la sauvegarde des manuscrits anciens du Mali bénéficie notamment du soutien financier de l'Union européenne. L'UNESCO poursuit ses efforts de soutien à l'État partie pour garantir la sauvegarde de son patrimoine en étroite collaboration avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), dans le but de promouvoir le patrimoine comme facteur de paix, de réconciliation et de développement. Les projets soutenus par le Gouvernement norvégien contribuent de la même façon à promouvoir la paix et la sécurité, par exemple dans le bien du patrimoine mondial de la Réserve de faune à okapis (République démocratique du Congo) et dans le Complexe W-Arly-Pendjari (Benin, Burkina Faso, Niger).

27. En Éthiopie, le récent conflit qui a éclaté dans la région du Tigré, où se trouvent le site d'Axoum et les paysages sacrés du Tigré, inscrits sur la Liste indicative, a incité l'UNESCO

à mobiliser les Secrétariats de l'ensemble des Conventions pour la culture afin de surveiller la situation sur le terrain, en étroite consultation avec le Bureau de l'UNESCO d'Addis-Abeba et l'Autorité pour la recherche et la conservation des patrimoines culturels (ARCCH) d'Éthiopie. Afin de répondre aux besoins urgents visant à assurer la sauvegarde du patrimoine culturel, l'UNESCO a suivi de près la situation, en vue d'initier une évaluation rapide de l'impact du conflit à la suite de rapports relatifs à de possibles pillages d'objets culturels et de dommages infligés au patrimoine culturel, y compris à la mosquée al-Nejashi, et à renforcer les mesures de protection, notamment en ce qui concerne les stèles anciennes et l'église Sainte-Marie-de-Sion à Axoum.

E. Améliorer les connaissances et le savoir-faire

28. Le Centre du patrimoine mondial, ainsi que le Fonds pour le patrimoine mondial africain, les universités du Kent (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et du Cap (Afrique du Sud), et le Musée de Robben Island (Afrique du Sud) ont organisé un atelier sur la mise en œuvre de la WH-SDP en août 2019 afin de développer des orientations concernant les projets de collaboration entre les universités africaines et les sites du patrimoine mondial dans l'optique de la mise en œuvre de la WH-SDP, de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans et aux alentours des sites du patrimoine mondial en Afrique. L'ICOMOS a pleinement participé à l'atelier.
29. L'UNESCO et le Fonds pour le patrimoine mondial africain ont célébré la Journée du patrimoine mondial africain les 5 mai 2020 et 2021 en organisant des activités en ligne, et notamment un grand webinaire sur l'engagement des jeunes et la gestion du patrimoine en Afrique (<https://awhf.net/african-world-heritage-day-celebrations-zoom-webinar-seminar-5th-may-content/>). Le Fonds pour le patrimoine mondial africain avait prévu, en partenariat avec l'ICCROM et le Musée de Robben Island, que le Forum africain des jeunes sur le patrimoine mondial se tiendrait en 2020 à Robben Island (Afrique du Sud). Dans le contexte de pandémie mondiale, il s'est déroulé sous la forme de webinaires, avec un concert virtuel et un forum des jeunes virtuel.
30. Le Fonds pour le patrimoine mondial africain a établi le programme de bourses de recherche Moses Mapesa pour inciter les jeunes professionnels du patrimoine à rédiger des mémoires et des thèses de qualité traitant des questions pratiques de la conservation, de la gestion et de la durabilité des biens et des sites du patrimoine mondial inscrits sur les Listes indicatives en Afrique.

F. Renforcer la gouvernance

31. L'une des principales difficultés de l'intégration du développement durable à la gestion du patrimoine en Afrique demeure la faiblesse des structures et des cadres de gouvernance. À travers les projets d'assistance internationale, le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives collaborent étroitement avec les États parties pour revoir leur cadre législatif et afin de renforcer leur gouvernance. Cette assistance est visible dans le développement d'un système de gestion efficace et d'un nouveau cadre législatif pour les biens du patrimoine mondial de la Vieille ville de Lamu (Kenya) et de l'Île de Mozambique (Mozambique), ou dans le cadre du dossier de proposition d'inscription en préparation pour les Comores. Les sites transfrontaliers et transnationaux nécessitent des mécanismes de gouvernance particulièrement solides et bien coordonnés. Par exemple, l'UNESCO a mené les discussions entre les États parties de l'Angola, du Botswana et de la Namibie en 2019 pour faciliter les discussions sur la coopération transfrontalière et des moyens d'amélioration de la conservation du bien du patrimoine mondial du Delta de l'Okavango. Un comité de pilotage conjoint a été créé en février 2020 sur la proposition d'extension des frontières transnationales du site afin de protéger le bassin du fleuve et le système unique de zones humides.

G. Préparer les Listes indicatives et les dossiers de proposition d'inscription

32. Le Centre du patrimoine mondial a réalisé un effort majeur dans la mise en œuvre de la stratégie globale pour le patrimoine mondial en apportant une assistance technique pour la préparation des Listes indicatives des États parties au patrimoine mondial ainsi que des dossiers de proposition d'inscription pour les États parties africains. Le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives ont organisé pour ce faire de nombreux ateliers de renforcement des capacités, en collaboration avec le Fonds pour le patrimoine mondial africain et les États parties. Depuis la dernière session, cette assistance technique et ces recommandations ont été fournies aux États parties de l'Afrique du Sud, de l'Angola, du Botswana, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Congo, de Djibouti, de l'Égypte, de l'Éthiopie, du Gabon, de la Libye, de la Namibie, du Nigéria, du Soudan du Sud et du Togo, et d'autres mesures sont prévues pour la Guinée, Guinée équatoriale et Sao Tomé-et-Principe.
33. Le Programme de formation sur les propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial mis en œuvre par le Fonds pour le patrimoine mondial africain en partenariat avec le Centre du patrimoine mondial, les Organisations consultatives et les établissements de formation a aidé les pays africains à préparer des dossiers plus solides et soutient l'intégration d'actions de promotion du développement durable pour les sites du patrimoine mondial faisant l'objet d'une proposition d'inscription. Des experts africains ont en outre contribué aux discussions en cours consacrées aux sites associés aux mémoires de conflits récents (<https://whc.unesco.org/fr/evenements/1551/?p=info-2021>).
34. Le Programme du patrimoine moderne du Centre du patrimoine mondial a été créé en 2001 en réponse à la Stratégie globale adoptée par le Comité en 1994 qui identifiait le patrimoine moderne comme une catégorie de patrimoine moins représentée sur la Liste du patrimoine mondial. Vingt ans plus tard, seuls les biens du patrimoine mondial de Rabat et d'Asmara figurent distinctement dans cette catégorie en ce qui concerne le continent africain. Le Centre du patrimoine mondial, en collaboration avec le Fonds pour le patrimoine mondial africain, les Organisations consultatives et d'autres experts, a lancé une nouvelle initiative sur le « patrimoine moderne de l'Afrique » en vue de soutenir la conceptualisation, l'identification, la conservation ainsi que les potentielles propositions d'inscription de sites du patrimoine moderne en Afrique (<https://whc.unesco.org/fr/heritagemoderne/>). Une réunion d'experts a été organisée en avril/mai 2021 par l'Université du Cap, en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial, réunissant le Fonds pour le patrimoine mondial africain, les Organisations consultatives et de nombreux experts, afin de réfléchir à une identification préliminaire des valeurs et distinctions conceptuelles du patrimoine moderne de l'Afrique, en vue de préparer le Symposium international sur le patrimoine moderne de l'Afrique qui se tiendra à la fois au Cap et en ligne en septembre 2021. Le Centre du patrimoine mondial remercie les États parties de la France et des Pays-Bas pour leur soutien dans la réalisation d'une étude thématique/analyse des lacunes du patrimoine moderne en Afrique, qui sera utile aux États parties souhaitant harmoniser leurs Listes indicatives, première étape vers la préparation de propositions d'inscription.

H. Traiter la question des biens du patrimoine mondial les plus vulnérables

35. La cible 11.4 du Programme 2030 a identifié la conservation du patrimoine culturel et naturel mondial comme une cible importante du développement durable. Conformément à l'article 11.4 de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, les biens du patrimoine mondial dont l'état de conservation présente les conditions de vulnérabilité les plus extrêmes sont généralement inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril, dans le but de donner de la visibilité aux principaux problèmes qu'ils rencontrent en matière de conservation et de mobiliser un soutien international. Conscients de l'importance du soutien aux biens figurant sur la Liste du patrimoine mondial en péril, le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives ont collaboré étroitement avec les États parties afin

d'établir des feuilles de route pour atténuer les menaces, améliorer l'état de conservation de ces biens et de remplir les conditions fixées pour le retrait de ces biens de la Liste du patrimoine mondial en péril.

36. En fixant des objectifs et des références clairs, le Centre du patrimoine mondial travaille à leur réalisation de manière collaborative, suivant un état de conservation souhaité (DSOCR) établi et un ensemble de mesures correctives, parmi lesquelles un calendrier de mise en œuvre. Cela a eu par exemple pour effet le retrait en 2017 du Parc national du Simien en Éthiopie et du Parc national de la Comoé en Côte d'Ivoire de la Liste du patrimoine mondial en péril. À la suite de l'incendie qui a ravagé en 2010 le Muzibu-Azaala-Mpanga, une composante essentielle des Tombes des rois du Buganda à Kasubi (Ouganda), le bien a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Grâce aux efforts déployés sans relâche par l'État partie, à l'assistance technique apportée par le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives, ainsi qu'au soutien du Programme d'assistance internationale et du Fonds-en-dépôt japonais, des progrès considérables ont été accomplis pour parvenir à l'état de conservation souhaité pour le retrait d'un bien de la Liste du patrimoine mondial en péril. Des ateliers sont également organisés depuis mars 2020 par le Centre du patrimoine mondial en collaboration avec les autorités libyennes pour identifier les principaux enjeux et mesures concernant les cinq sites libyens figurant sur la Liste du patrimoine mondial en péril et pour établir le DSOCR relatif à la Vieille ville de Ghadamès et le Site archéologique de Leptis Magna, avec le soutien du Fonds-en-dépôt UNESCO-Pays-Bas. Des efforts similaires ont été accomplis au Parc national du Manovo-Gounda St Floris pour soutenir sa gestion et la mise en œuvre du plan d'urgence de façon à évaluer les perspectives de régénération des caractéristiques du bien justifiant sa VUE. De même, le Centre du patrimoine mondial a élaboré un programme et obtenu des financements pour l'établissement du DSOCR de ces biens au Mali et pour réviser les mesures correctives précédemment adoptées.
37. Cependant, l'objectif et les bénéfices de l'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril restent trop méconnus par de nombreux États parties et cette inscription est plutôt perçue comme une sanction et non comme un dispositif destiné à répondre efficacement à des besoins de conservation spécifiques. Le Comité a déjà exprimé sa préoccupation à ce sujet lors de sa 40^e session (Istanbul, 2016) et au Centre du patrimoine mondial, en consultation avec les Organisations consultatives et les États parties, de promouvoir une meilleure compréhension des implications et des bénéfices de l'inscription des biens sur la Liste du patrimoine mondial en péril demandé (Décision **40 COM 7**). En plus des activités visant à établir le DSOCR des biens inscrits sur cette Liste, avec le soutien financier du gouvernement norvégien, le Centre du patrimoine mondial met actuellement en œuvre un projet dont l'objectif est de mener une réflexion et une étude globales sur l'image et la perception de la Liste du patrimoine mondial en péril et de développer une stratégie pour inverser cette perception négative et mettre en évidence les implications et les avantages de cette composante fondamentale du processus de suivi réactif (voir également le document WHC/21/44.COM/7).

I. Suivi et mesure

38. Une solution consiste à améliorer le suivi et la mesure pour permettre une évaluation précise et régulière des progrès accomplis. L'exercice de soumission des Rapports périodiques est le mécanisme de suivi le plus important pour évaluer la mise en œuvre des politiques de développement durable et de la WH-SDP.
39. Les *Indicateurs Culture | 2030* forment un cadre d'indicateurs thématiques visant à mesurer et suivre la progression de la contribution de la culture à la mise en œuvre nationale et locale des Objectifs et des Cibles du Programme 2030 (voir <https://whc.unesco.org/fr/culture2030indicators/>). Les indicateurs forment un cadre conceptuel et des instruments méthodologiques pour permettre aux pays et aux villes d'évaluer la contribution de la culture aux ODD dans le cadre des mécanismes de mise en

œuvre existants du Programme de développement durable à l'horizon 2030, à l'échelle nationale et à l'échelle locale. À l'occasion de la consultation des États membres organisée en 2019, les États membres africains sont ceux qui ont le plus massivement répondu (26 %).

40. Grâce à la mise en œuvre des *Indicateurs Culture | 2030*, des mesures et des données précieuses seraient recueillies et analysées afin de soutenir des politiques et des actions fondées sur des preuves pour renforcer le rôle et la contribution du patrimoine culturel et naturel au développement durable, qui pourraient également être mis en exergue dans les Examens nationaux volontaires et les Examens locaux volontaires au Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur les Objectifs de développement durable.

V. PARTENARIATS CLÉS MONDIAUX

41. L'assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial apporte un soutien financier aux États parties dans la préparation des plans de gestion et la réponse aux enjeux majeurs de conservation. Elle vise à améliorer l'état de conservation des biens du patrimoine mondial, apporte une assistance d'urgence et soutient la préparation des Listes indicatives et des dossiers de proposition d'inscription. En octobre 2019, le Centre du patrimoine mondial a reçu 25 demandes d'assistance internationale provenant d'États parties africains. À l'issue de l'examen par le second groupe d'experts en mars 2020, une assistance internationale a été accordée à huit demandes. En octobre 2020, le Centre du patrimoine mondial a reçu 16 demandes d'assistance internationale de la part d'États parties africains, dont 10 ont fait l'objet d'une recommandation de soumission à l'approbation du Président du Comité du patrimoine mondial.
42. Le Forum UNESCO-Afrique-Chine sur le renforcement des capacités et la coopération pour le patrimoine mondial qui a eu lieu en juin 2019 au Siège de l'UNESCO a réuni 227 participants, parmi lesquels des experts africains et chinois, neuf ministres africains, le Vice-président de la Banque africaine de développement ainsi que des représentants de l'UA, des Organisations consultatives et des Centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO africains et chinois (voir <https://whc.unesco.org/fr/evenements/1472/> et <https://fr.unesco.org/news/lunesco-lafrique-chine-saccordent-projets-visant-sauvegarder-biens-du-patrimoine-mondial>).
43. Le Forum s'est conclu par des Recommandations ainsi qu'un Plan d'action destinés aux projets conjoints, visant à soutenir le renforcement des capacités sur le long terme, développer plusieurs projets de conservation afin de renforcer les systèmes de suivi et de gestion et à aider à l'élaboration de Listes indicatives et à la préparation de dossiers de proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. De ce fait, l'État partie du Tchad a soumis au Secrétariat en 2020 le dossier de proposition d'inscription du Parc national de Zakouma. Le Cameroun et le Nigéria se sont engagés à préparer un dossier de proposition d'inscription pour le Paysage culturel de Diy-Gid-Biy dans le prolongement du bien du patrimoine mondial du Paysage culturel de Sukur. Pour ce faire, le Cameroun a mis à jour sa Liste indicative en juin 2020. Une mission préparatoire à l'élaboration de la Liste indicative de Sao Tomé-et-Principe a eu lieu en décembre 2019. La pandémie de COVID-19 a eu pour effet de retarder l'avancement des projets de conservation mais des discussions sont en cours pour finaliser un projet de création d'entreprises de conservation à petite échelle en Côte d'Ivoire et en Guinée. Le Centre du patrimoine mondial travaille également à finaliser l'activité de renforcement des capacités afin d'améliorer la mise en œuvre de la Convention de 1972 sur les sites du patrimoine mondial naturel en Éthiopie (voir l'annexe).
44. Une Chaire UNESCO a été créée à l'Université du Botswana sur les Études sur le patrimoine africain et le développement durable et il existe désormais une Chaire UNESCO sur le patrimoine africain à l'université du Great Zimbabwe. Les deux établissements collaboreront avec le Fonds pour le patrimoine mondial africain et d'autres partenaires dans les zones

prioritaires d'intervention, notamment à des fins de renforcement des capacités et de formation.

45. Grâce au soutien apporté par le Gouvernement norvégien, divers projets ont été lancés dans le but de soutenir la conservation des sites naturels du patrimoine mondial et culturel dans la région Afrique, en vue de l'amélioration de l'état de conservation, notamment du renforcement des cadres institutionnels et juridiques liés à la protection et à la gestion du patrimoine, ainsi que pour la promotion du développement durable avec la participation accrue de la société civile, des femmes et des jeunes (voir l'annexe).
46. Le Fonds pour le patrimoine mondial africain et l'UICN ont reconduit un accord de partenariat, le « Programme sur le patrimoine mondial et les listes vertes en Afrique en 2019-2022 », pour soutenir les États parties dans la préparation des dossiers de proposition d'inscription des sites naturels en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Le Fonds-en-dépôt UNESCO-UE et le Fonds-en-dépôt de de la Flandre ont apporté une aide précieuse dans le travail de conservation mené sur les biens du patrimoine mondial africain. Le Fonds-en-dépôt japonais et le Fonds-en-dépôt omanais ont établi un programme de développement des capacités pour l'élaboration de Listes indicatives et la préparation de dossiers de proposition d'inscription auprès des États parties africains actuellement sous-représentés sur la Liste du patrimoine mondial (voir l'annexe).

VI. ENJEUX, PRIORITES ET SOLUTIONS

47. Le rassemblement de nombreux partenaires a permis de réaliser des progrès significatifs dans la mise en œuvre des buts et objectifs de la politique relative au patrimoine mondial et au développement durable, ainsi que du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 - L'Afrique que nous voulons. Cependant, cela ne résout pas le dilemme auquel l'Afrique est confrontée, comme le souligne la Décision **43 COM 5D**. D'un côté, il y a les besoins de développement croissants de la population qui évolue rapidement et les aspirations socioéconomiques d'une jeunesse de plus en plus présente ; de l'autre, les enjeux du changement climatique, les menaces de grande envergure qui pèsent sur les ressources naturelles et les processus de développement débridés. Cette situation met en lumière la nécessité d'envisager des solutions concrètes de nature à renforcer la sauvegarde de la VUE des biens du patrimoine mondial tout en répondant aux besoins de développement urgents. Le défi à relever est délicat. Il consiste à concilier des besoins conflictuels et à prendre des décisions mûrement réfléchies tout en adoptant une démarche inclusive et un cadre de développement durable. Relever ce défi permettrait d'améliorer le bien-être des communautés locales, tout en sauvegardant la VUE des biens du patrimoine mondial, c'est-à-dire en protégeant, en conservant et en favorisant la biodiversité et les services écosystémiques de l'Afrique.
48. L'Afrique a beaucoup à gagner à valoriser ses abondantes ressources, tant naturelles que culturelles, pour promouvoir un développement social et économique inclusif à travers le programme de développement durable. L'élaboration de stratégies nationales en faveur du développement durable qui intègrent la gestion du patrimoine culturel et naturel constituerait un pas en avant utile pour obtenir les résultats souhaités à la fois en matière de développement et de conservation – plutôt que l'un au détriment de l'autre. Les écosystèmes riches et diversifiés de l'Afrique répondent aux besoins du continent en ressources alimentaires, en eau, en énergie et en matière de santé et de moyens de subsistance, car 62 % de la population dépend directement des services écosystémiques dans les zones rurales, tandis que la population urbaine améliore ses revenus et assure une partie de ses besoins en médicaments, en ressources alimentaires, en énergie et autres éléments essentiels grâce aux ressources tirées des écosystèmes. Les biens du patrimoine mondial situés en Afrique pourraient jouer le rôle de catalyseurs dans la transformation des modèles

africains pour parvenir à un développement socioéconomique durable tout en protégeant leur VUE.

49. Des efforts innovants de renforcement des capacités et de sensibilisation doivent assurément être encouragés afin de mettre en œuvre des outils et des politiques plus performants. Plus largement, le développement durable est une affaire de conciliation des priorités et de recherche de solutions de nature à répondre aux besoins des communautés locales et à protéger les biens du patrimoine mondial, plutôt que d'opposer les deux objectifs. Les politiques, les actes et les décisions doivent être cohérents et toujours tenir compte des besoins et aspirations des communautés locales vivant dans les biens du patrimoine mondial et aux alentours, tout en respectant l'obligation mondiale de protection de la VUE. Pour remplir cette obligation mondiale, il est indispensable d'instaurer un partenariat entre des acteurs mondiaux conscients de toutes les parties prenantes concernées. Cette approche axée à la fois sur les communautés locales et les parties prenantes au niveau mondial est entérinée dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 et conduira éventuellement à terme à un résultat mutuellement bénéfique pour les communautés locales, à la conservation du patrimoine mondial et au développement durable, avec une prospérité économique inclusive.

VII. PROJET DE DECISION

Projet de décision : 44 COM 5C

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC/21/44.COM/5C,
2. Rappelant la Décision **43 COM 5D** adoptée à sa 43^e session (Bakou, 2019) ainsi que la Résolution **20 GA 13** adoptée par l'Assemblée générale à sa 20^e session (UNESCO, 2015),
3. Note avec satisfaction les efforts continus déployés par les États parties africains, avec le soutien de partenaires dans le cadre de la Priorité globale Afrique de l'UNESCO, pour la conservation et la gestion de la biodiversité unique et du riche patrimoine culturel de l'Afrique qui doivent être transmis aux générations futures, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'Agenda 2063 de l'Union africaine ;
4. Se félicite des activités menées par le Centre du patrimoine mondial en collaboration avec les bureaux hors-siège de l'UNESCO, les Organisations consultatives, le Fonds pour le patrimoine mondial africain (AWHF), le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH) et d'autres partenaires en matière de sensibilisation, de renforcement des capacités en ce qui concerne le patrimoine mondial et la politique relative au patrimoine mondial et au développement durable en Afrique, et en matière de développement d'outils innovants, notamment les projets du Bilan de santé préliminaire du patrimoine mondial et du développement durable ainsi que du Bilan de durabilité du projet du patrimoine mondial visant à évaluer l'état de durabilité des biens du patrimoine mondial et à mener des évaluations préliminaires sur les impacts sur les projets proposés en termes de développement durable, et demande la poursuite du perfectionnement et de la mise en œuvre de ces outils ainsi que la plateforme de la Canopée du patrimoine mondial dédiée aux bonnes pratiques en matière d'innovation, et l'appui de leur mise en œuvre eu égard au contexte africain si les fonds le permettent ;

5. Accueille également avec satisfaction l'analyse par le Centre du patrimoine mondial des synergies et des points communs entre la politique sur le patrimoine mondial et le développement durable et d'autres importants accords internationaux en matière de développement durable, dont le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et réaffirme la nécessité d'intégrer la protection de la valeur universelle exceptionnelle (VUE) des biens du patrimoine mondial aux besoins en matière de développement inclusif et durable, pour répondre aux besoins socioéconomiques des communautés locales à travers la mise en œuvre efficace de la politique sur le patrimoine mondial et le développement durable et de ses outils de soutien, y compris les stratégies d'atténuation et d'adaptation en matière de lutte contre le changement climatique ;
6. Encourage les États parties africains à renforcer la gouvernance des biens du patrimoine mondial, à impliquer les communautés locales dans les processus décisionnels ainsi qu'à améliorer leurs connaissances et leurs savoir-faire pour permettre une croissance inclusive et efficace conformément à la politique sur le patrimoine mondial et le développement durable et au Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi qu'à l'Agenda 2063 de l'Union africaine - Vue d'ensemble ;
7. Invite les États parties africains à intégrer la conservation du patrimoine dans la planification du développement national et local, à intégrer leurs efforts de gestion en matière de conservation à ceux déployés dans le domaine du développement durable à l'intérieur et autour des biens du patrimoine mondial, et à mettre en œuvre les Indicateurs Culture | 2030 de l'UNESCO en vue de mesurer et de renforcer le rôle du patrimoine dans le développement durable ;
8. Remercie les États parties et partenaires qui ont généreusement contribué à renforcer le développement durable en Afrique et invite l'ensemble des États parties à la Convention du patrimoine mondial à soutenir, financièrement et par d'autres moyens, l'intégration ainsi que la sensibilisation à la Politique sur le patrimoine mondial et le développement durable afin d'intégrer les activités de protection, de conservation et de gestion en Afrique aux politiques et actions de développement durable, et de développer et mettre en œuvre des outils, bonnes pratiques et stratégies innovantes à cette fin ;
9. Invite les États parties africains, sous la direction et la coordination du Secrétariat et des Organisations consultatives, et en collaboration avec le Fonds pour le patrimoine mondial africain et d'autres parties prenantes, à mettre en œuvre des actions et des mesures en faveur du développement durable assurant la conservation et la protection de la valeur universelle exceptionnelle des biens du patrimoine mondial, tant culturels que naturels, et qui soient bénéfiques aux communautés locales, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'Agenda 2063 de l'Union africaine, ainsi qu'à la lutte contre le changement climatique ;
10. Demande au Centre du patrimoine mondial de présenter, lors de sa 46^e session, un rapport d'avancement sur la priorité Afrique, développement durable et patrimoine mondial conformément à la Stratégie à moyen terme 2022-2029 et le Programme et budget 2022-2025.

ANNEXE

Principales initiatives récemment réalisées ou en cours de réalisation en Afrique

AFRIQUE CENTRALE

(Angola, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Congo, République démocratique du Congo, Guinée équatoriale, Gabon, Sao Tomé-et-Principe)

N°	Période	Donateurs/Fonds	Montant	Projet
1	2019-2020	Fonds du Gouvernement chinois destinés au renforcement des capacités et à la coopération en faveur du patrimoine mondial en Afrique	30 000 dollars EU	Nigéria et Tchad/ Soutien financier apporté aux deux États parties en vue de la finalisation des dossiers de proposition d'inscription ci-dessous : Pour le dossier du Paysage culturel de Surame (Nigéria), les activités sont destinées à : <ul style="list-style-type: none">• Entreprendre un travail de documentation et de restauration sur le paysage culturel et plus précisément sur la restauration des murs de la ville de Surame et des murs d'enceinte, des ouvrages en pierre sur les 14 portes et des ouvrages en pierre sur les fondations des 219 maisons.• Mener une recherche sur l'archéologie et l'histoire pour acquérir davantage de données et rédiger une synthèse de cette recherche.• Améliorer les infrastructures d'accueil des visiteurs et les sentiers qui parcourent le paysage, notamment par la mise en place d'une signalétique et de panneaux d'affichage, ainsi que par l'installation de latrines VIP.• Élaborer un plan de gestion. Pour le dossier du Parc national de Zakouma (Tchad) : <ul style="list-style-type: none">• Révision et finalisation du projet de dossier de proposition d'inscription• Finalisation des cartes topographiques https://fr.unesco.org/news/lunesco-lafrique-chine-saccordent-projets-visant-sauvegarder-biens-du-patrimoine-mondial

			10 000 dollars EU	Gabon/ Soutien financier apporté pour l'inventaire du patrimoine culturel du Gabon. Cette activité contribuera à identifier les sites culturels et mixtes en vue de mettre à jour la Liste indicative.
			10 000 dollars EU	Cameroun/ Étude de faisabilité portant sur le dossier de proposition d'inscription du Paysage culturel de Diy-Gid-Biy. Ce projet contribuera à renforcer les différentes composantes du dossier de proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial du Paysage culturel de Diy-Gid-Biy (DGB), dans les Monts Mandara, en tant qu'extension du Paysage culturel de Sukur (Nigéria).
			18 691 dollars EU	Congo/ Soutien au processus de proposition d'inscription du Domaine royal de Mbé.
			45 000 dollars EU	Sao Tomé-et-Principe/ Dans le cadre du protocole d'accord signé entre le Fonds pour le patrimoine mondial africain et le WHITRAP, formation et soutien à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial à Sao Tomé en aidant l'État partie à élaborer une Liste indicative conformément à un système de gestion/planification urbaine des paysages urbains historiques (Recommandation HUL).
2	2019-2021	Gouvernement de Norvège	300 000 dollars EU	RDC/ Soutenir l'atténuation des conflits dans la Réserve de faune à okapis, conformément à la Décision 43 COM 7A.9 , afin de résoudre les conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles et d'autonomiser les communautés locales (https://whc.unesco.org/fr/280/?id=974&&).
			1 000 000 dollars EU	RCA/ Sécuriser le Parc national du Manovo-Gounda St Floris d'après les recommandations de la mission de mars 2019 et la Décision 43 COM 7A.5 afin de mettre en place une stratégie d'urgence, d'identifier et de sécuriser une zone de protection. https://whc.unesco.org/fr/280/?id=973&&

			200 000 dollars EU	RDC/ Surveillance écologique dans le Parc national de la Garamba pour assurer une protection et une gestion efficaces du bien. https://whc.unesco.org/fr/280/?id=972&&
3	2016-2021	Initiative pour le patrimoine mondial forestier d'Afrique centrale (CAWHFI) Union européenne	5 000 000 EUR (approx. 6 100 000 dollars EU)	Cameroun, République centrafricaine, Gabon, République démocratique du Congo / Renforcer la gestion des sites naturels du patrimoine mondial et des zones protégées de la zone forestière commune au Cameroun, à la République centrafricaine, à la République démocratique du Congo et au Gabon, en améliorant leur intégration dans les divers paysages écologiques de la région. Le projet a notamment renforcé la surveillance des paysages TRIDOM et TNS, un espace d'une superficie de plus de 225 000 km ² qui comprend trois sites du patrimoine mondial (Réserve de faune du Dja, Écosystème et paysage culturel relique de Lopé-Okanda et Trinational de la Sangha), par la multiplication des efforts de patrouilles anti-braconnage (plus de 3 500 patrouilles et 300 000 km parcourus), l'utilisation de technologies innovantes (SMART, cameras pièges, drones et télédétection, etc.) et la formation de plus de 350 éco-gardes. Le soutien apporté par l'Initiative pour le patrimoine mondial forestier d'Afrique centrale (CAWHFI) a également amélioré la gestion des sites grâce à la réhabilitation des infrastructures, la promotion de l'éco-tourisme, l'implication et la formation des communautés locales (plus de 3 000 personnes) et la mise à jour/production d'inventaires fauniques (par exemple éléphants, gorilles et chimpanzés). En outre, CAWHFI a apporté un appui technique aux autorités congolaises et gabonaises pour la préparation respectivement des dossiers de proposition d'inscription des parcs nationaux d'Odzala-Kokoua et d'Ivindo (https://whc.unesco.org/fr/activites/971/).

AFRIQUE DE L'EST

(Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Maurice, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan du Sud, Ouganda, République-Unie de Tanzanie)

N°	Période	Donateurs/Fonds	Montant	Projet
1	Mai à juillet 2019	UNESCO	25 000 dollars EU	Kenya et Éthiopie/ Amélioration de la sensibilisation et des capacités des gestionnaires des sites du patrimoine mondial au Kenya et en Éthiopie en vue d'élaborer des plans de gestion des risques de catastrophe à travers deux ateliers nationaux à la suite des incendies qui ont ravagé les biens du patrimoine mondial du Parc national du mont Kenya et du Parc national du Simien.
2	Octobre à décembre 2019	UNESCO	10 000 dollars EU	Djibouti/ Soutien aux efforts déployés afin d'accroître la représentation du patrimoine naturel et culturel africain sur la Liste du patrimoine mondial, par l'envoi d'une mission d'experts techniques sur le site de gravures rupestres d'Abourma à Djibouti dans le but de fournir un avis sur la conservation et la gestion et de participer à la préparation d'une demande d'assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial en vue de la préparation d'un dossier de proposition d'inscription pour le premier site du patrimoine mondial de Djibouti.
3	2019-2021	Forum UNESCO-Afrique-Chine sur le renforcement des capacités et la coopération pour le patrimoine mondial	25 000 dollars EU	Éthiopie/ Renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la Convention de 1972 sur le site naturel du patrimoine mondial. https://fr.unesco.org/news/lunesco-lafrique-chine-saccordent-projets-visant-sauvegarder-biens-du-patrimoine-mondial
4	2016-2020	Union européenne	400 000 EUR (approx. 488 000 dollars EU)	Éthiopie/ Renforcement des capacités en faveur du développement d'un tourisme durable par le biais d'un projet de soutien à la gestion et au développement d'un tourisme durable dans deux sites du patrimoine mondial en Éthiopie (Basse vallée de l'Omo et Basse vallée de l'Awat) https://whc.unesco.org/fr/partenaires/488/ .

5	Septembre 2019	UNESCO	15 000 dollars EU	Éthiopie/ Augmentation des capacités en vue de la protection et de la promotion du patrimoine mondial naturel à travers l'organisation d'un Atelier « Renforcement des capacités dans la préparation du dossier de proposition d'inscription du patrimoine mondial naturel » à Gondar, en Éthiopie.
6	Décembre 2019	UNESCO	3 000 dollars EU	Somalie/ Sensibilisation accrue à la contribution du patrimoine mondial au développement durable à travers un atelier de formation aux médias en Somalie sur la Convention du patrimoine mondial et d'autres conventions dans le cadre du Programme pour la culture de l'UNESCO.
7	2019	L'UNESCO et le Fonds pour le patrimoine mondial	77 047 dollars EU	Soudan du Sud/ Soutien au Soudan du Sud à travers des initiatives de renforcement des capacités, de sensibilisation, de gestion des sites et d'élaboration d'un Plan d'action pour la préparation d'un dossier de proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, à travers le soutien à la gestion du site et des consultations de sensibilisation auprès de la communauté dans le Paysage migratoire de Boma Bandingilo, à travers un travail de documentation et de recherche sur le site de la Route de l'esclave de Diem Zubeir ainsi qu'à travers l'organisation d'une réunion des Organisations consultatives en vue de l'élaboration d'un plan d'action pour soutenir l'élaboration de la proposition d'inscription.
8	Jusqu'à décembre 2020	Fonds-en-dépôt UNESCO/Japon	650 000 dollars EU <i>(budget total en 2013, solde actuel environ 250 000 dollars EU)</i>	Ouganda/ Assistance technique et financière à la reconstruction du Muzibu-Azaala-Mpanga, le chef-d'œuvre architectural des Tombes des rois du Buganda à Kasubi, Ouganda, qui est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril. https://whc.unesco.org/fr/partenaires/277/ .
9	2020-2021	Fonds d'urgence pour le patrimoine (HEF)	30 000 dollars EU	Ouganda/ Soutien à la préparation du Plan de gestion des risques de catastrophe et formation sur place - site du patrimoine mondial des Tombes de Kasubi.

10	2020	Programme ordinaire de l'UNESCO	15 688 dollars EU	Ouganda/ Fourniture d'équipements de lutte anti-incendie à court terme à la suite de l'incendie survenu en juin 2020 sur le site du patrimoine mondial des Tombes de Kasubi.
11	2019-2021	Fonds du patrimoine mondial (WHF)	24 071 dollars EU	Ouganda/ Restauration de Bujjakukula (porte principale) des Tombes des rois du Buganda à Kasubi
12	2020-2021	Fonds-en-dépôt néerlandais	49 620 dollars EU	Comores/ Renforcement des capacités en matière de développement et de gestion du tourisme durable pour le patrimoine mondial aux Comores.
13	2020-2021	Soutien du Gouvernement français	20 000 EUR (approx. 24,500 dollars EU)	Djibouti/ Soutien à la préparation du premier dossier de candidature de Djibouti Les objectifs principaux du projet sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités nationales pour la préparation d'un Plan global de conservation et de gestion pour le site sélectionné pour proposition d'inscription ; • Préparer un premier dossier de proposition d'inscription par l'État partie de Djibouti ; • Promouvoir et mettre en œuvre les recommandations de la politique de développement durable et du Programme sur le patrimoine mondial et le tourisme durable de l'UNESCO.
14	2020-2022	Fonds-en-dépôt omanais	709 935 dollars EU	Comores, Kenya, Somalie, Madagascar, Tanzanie/ Soutien au renforcement des capacités pour les projets de proposition d'inscription et la promotion des sites du patrimoine mondial en Afrique de l'Est. Voici les objectifs spécifiques du programme : <ol style="list-style-type: none"> a) Former trois praticiens du patrimoine mondial dans chacun des pays ciblés afin d'accroître leur capacité à élaborer et à soumettre des dossiers de candidature complets en vue d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. b) Renforcer les capacités des parties prenantes, améliorer la sensibilisation et l'engagement des décideurs et du secteur privé, et communiquer largement auprès des communautés locales et autres

				<p>parties prenantes clés sur la valeur et les avantages de la protection et de la promotion de leur patrimoine naturel et culturel, et en particulier de leurs sites (potentiels) du patrimoine mondial.</p> <p>c) Contribuer à la révision des Listes indicatives, à la sélection des sites voués à une proposition d'inscription et contribuer à la préparation de dossiers de proposition d'inscription solides en ce qui concerne les sites de VUE d'au moins quatre États parties en Afrique de l'Est (Comores, Kenya, Madagascar et Somalie).</p> <p>d) Soutenir un projet de réhabilitation en République-Unie de Tanzanie.</p>
--	--	--	--	---

AFRIQUE DU NORD

(Égypte, Libye, Soudan, Algérie, Mauritanie, Maroc et Tunisie)

N°	Période	Donateurs/Fonds	Montant	Projet
1	Novembre 2019	L'UNESCO et le ministère de la Culture de l'Algérie	10 000 dollars EU	Algérie/ Atelier consacré à la sauvegarde du patrimoine urbain dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial, organisé pour les professionnels du patrimoine du ministère de la Culture. L'objectif de l'atelier était d'améliorer la connaissance générale de la Convention du patrimoine mondial et de ses principaux mécanismes.
2	2019	Égypte	277 010 dollars EU	Égypte/ « Sauvegarde du patrimoine architectural d'Hassan Fathy à New Gournà », dans le cadre du projet « Développement de plans de gestion pour les sites du patrimoine mondial du Caire historique, de Memphis et de Louxor ». Le projet a pour but de soutenir les autorités égyptiennes en vue de la réhabilitation et de la restauration des bâtiments conçus par Hassan Fathy dans le village de New Gournà, à Louxor. En date de février 2021, environ 35 % des travaux de restauration du théâtre, du Khan et de la mosquée étaient terminés, avec une attention particulière portée à ce que la population soit impliquée autant que possible dans les activités de protection.
3	2019	Égypte	13 384 dollars EU	Égypte/ Amélioration de l'accessibilité et la présentation des sites culturels d'Égypte, y compris des sites du patrimoine mondial. L'objectif visé est d'améliorer la présentation et l'accessibilité des sites culturels. Le travail consiste à améliorer la présentation sur certains sites d'Égypte, parmi lesquels les sites du patrimoine mondial, à travers la conception et la mise en place d'une signalétique ainsi que d'espaces d'accueil du public et d'interprétation dans ces sites culturels.
4	2020-2021	Fonds-en-dépôt néerlandais	44 871 dollars EU	Égypte/ « Renforcer les capacités nationales en vue de mettre en œuvre des études d'impacts sur le patrimoine mondial ». Le projet, conformément aux dernières décisions du Comité du patrimoine mondial, vise à assurer une protection renforcée aux sites du patrimoine mondial et autres sites d'Égypte par la mise en

				place de cadres permettant d'évaluer et d'atténuer l'impact des projets de développement notamment par le biais d'activités de renforcement des capacités.
5	2021	Fonds du patrimoine mondial (WHF)	2 022 dollars EU	Égypte/ Une mission consultative sur le patrimoine mondial de l'UNESCO s'est rendue en Égypte du 30 janvier au 4 février 2021 afin d'examiner l'état de conservation ainsi que les dernières évolutions des biens du patrimoine mondial de Memphis et sa nécropole – les zones des pyramides de Gizeh à Dahchour ; le Caire historique et la Thèbes antique, avec sa nécropole. Un renforcement des capacités en ligne sur les processus et procédures prévus par la Convention du patrimoine mondial (janvier 2021), ainsi que des ateliers en personne sur la gestion des sites, les limites et les évaluations d'impact sur le patrimoine (EIP) (février 2021), destinés à des fonctionnaires du Gouvernement, des gestionnaires de sites et d'autres parties prenantes en Égypte, ont été organisés et le CPM et les Organisations consultatives y ont été présentés.
6	2020	Bureau de l'UNESCO au Caïre	700 dollars EU	Égypte/ Dans le cadre du Programme de renforcement des capacités du patrimoine mondial en Égypte, le Bureau régional de l'UNESCO pour la science dans les États arabes, en collaboration avec le ministère du Tourisme et des Antiquités (MoTA), a organisé un séminaire en ligne le 2 juin 2020 en utilisant le site archéologique d'Amarna comme étude de cas, ce qui a également permis de créer un réseau afin de travailler sur le développement d'un dossier de candidature.
7	2021 - 2022	Gouvernement français	152 212 dollars EU	Égypte/ Dans le cadre du projet, récemment approuvé, intitulé <i>Enhancing Capacities for the Protection of World Heritage Properties in Egypt</i> (« Renforcement des capacités pour la protection des biens du patrimoine mondial en Égypte »), des activités de renforcement des capacités sont prévues en matière d'évaluations d'impact sur le patrimoine, de même que la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial.
8	2020-2021	Fonds-en-dépôt néerlandais	50 000 dollars EU	Libye/ « Renforcement des capacités nationales en vue de l'élaboration de mesures correctives pour les biens du patrimoine mondial libyen ». Le projet, conformément aux dernières décisions du Comité du patrimoine mondial, vise à assurer une protection renforcée aux sites du patrimoine mondial libyen par la mise en place de mesures de conservation à moyen et long terme qui contribueront au retrait des sites du patrimoine mondial libyen de la Liste du patrimoine mondial en péril. Plusieurs ateliers ont eu lieu depuis mars 2020, ce qui a conduit au

				développement du DSOCR pour l'Ancienne ville de Ghadamès et amorcé le DSOCR pour le site archéologique de Leptis Magna (avec le soutien financier du Fonds du patrimoine mondial également).
9	Avril à juin 2020	N/A	Pas de coûts	Libye/ Une série d'ateliers en ligne destinés aux professionnels du patrimoine a été proposée pour l'élaboration de la première Liste indicative du pays et l'élaboration de la DRVUE, la clarification/modification des limites et la définition du DSOCR pour les sites du patrimoine mondial libyen.
10	Septembre 2019	N/A	Pas de coûts	Maroc/ Atelier consacré à la proposition d'inscription du bassin oasien de l'Oued Noun au Maroc comme site du patrimoine mondial. L'objectif de l'atelier, organisé par les autorités marocaines, était de faire avancer la proposition d'inscription du site, sur la Liste indicative du Maroc depuis 2016.
11	Novembre 2019	N/A	Pas de coûts	Maroc/ Appui technique aux autorités municipales de Rabat afin d'élaborer des études d'impacts sur le patrimoine concernant le site du patrimoine mondial de Rabat et d'intégrer la culture dans le système de gestion.
12	Janvier 2020	N/A	Pas de coûts	Maroc/ Accord conclu entre l'UNESCO et le ministère marocain en charge du Développement urbain en janvier 2020 pour intégrer la culture aux stratégies de développement urbain du pays. Le but visé est de renforcer la mise en œuvre du Programme 2030 dans la stratégie de développement urbain du pays, et en particulier de l'ODD 11 « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ».
13	Janvier 2020 – Novembre 2021	Programme ordinaire (PO) de l'UNESCO	10 000 dollars EU	Soudan/ Formations au tourisme communautaire pour les biens du patrimoine mondial tels que les sites archéologiques de l'île de Méroé et de Gebel Barkal, et les sites de la région napatéenne. Le but de cette activité est de développer le tourisme lié aux sites du patrimoine mondial au Soudan.

14	Janvier 2020 – Novembre 2021	Programme ordinaire (PO) de l'UNESCO	10 000 dollars EU	Soudan/ Élaboration de guides touristiques pour les sites archéologiques de l'île de Méroé et de Gebel Barkal, et les sites du patrimoine mondial de la région napatéenne.
15	Janvier 2020 – Novembre 2021	Programme ordinaire (PO) de l'UNESCO	10 000 dollars EU	Soudan/ Poursuite de la promotion des biens du patrimoine mondial tels que les Sites archéologiques de l'île de Méroé et de Gebel Barkal, et les sites de la région napatéenne, ainsi que d'autres sites du patrimoine soudanais. Le but de cette activité est la révision de la Liste indicative soudanaise pour la Convention du patrimoine mondial.
16	2019	Fonds d'urgence pour le patrimoine	44 555 dollars EU	Soudan/ Élaboration de plans de préparation et de réponse aux situations d'urgence pour le Musée national soudanais et deux biens du patrimoine mondial (l'île de Méroé et Gebel Barkal, et les sites de la région napatéenne). Cette activité a soutenu l'organisation d'un atelier en avril 2019 sur les <i>Principes généraux de gestion des risques pour le patrimoine culturel</i> , suivi par l'envoi de missions d'experts au Musée national ainsi que dans les deux sites du patrimoine mondial afin d'évaluer les vulnérabilités, les risques et les menaces associés à chaque composante du patrimoine et d'identifier des stratégies d'atténuation des risques ciblées. Lors d'un second atelier, organisé en octobre 2019, les résultats des évaluations des risques ont été présentés et débattus.
17	2019	Fonds d'urgence pour le patrimoine	19 700 dollars EU	Soudan/ Soutien à la réhabilitation de l'Institut des études africaines et asiatiques et du Département des traditions populaires de l'Université de Khartoum. L'activité a permis de remplacer les éléments perdus, notamment le matériel de bureau, afin de reprendre la recherche et le travail à l'Institut des études africaines et asiatiques (IAAS). Pour garantir la durabilité de cette initiative et soutenir les efforts de documentation et d'archivage de l'IAAS, une copie des archives existantes de la base de données ethnographiques et de recherche de l'IAAS a été créée et transmise au Conseil national pour le développement du patrimoine culturel et des langues locales.

18	2020-2021	Fonds-en-dépôt néerlandais	38 398 dollars EU	<p>Soudan/ Tourisme durable et engagement des communautés dans le site du patrimoine mondial de Gebal Barkal et les sites de la région napatéenne.</p> <p>Le principal objectif consiste à élaborer une stratégie de tourisme durable permettant de créer des politiques faites sur-mesure pour le site de façon à pouvoir accueillir un nombre croissant de touristes. La stratégie inclura également des orientations visant à garantir la protection et la préservation du site en impliquant également la communauté locale et en s'assurant que les activités touristiques leur procurent des avantages directs :</p> <p>HTTPS://WHC.UNESCO.ORG/FR/PARTENAIRES/278/</p>
----	-----------	---------------------------------------	----------------------	--

AFRIQUE DE L'OUEST/SAHEL

(Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Libéria, Nigéria, Sierra Leone, Togo / Burkina Faso, Cabo Verde, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal)

N°	Période	Donateurs/Fonds	Montant	Projet
1	2019-2021	Forum UNESCO-Afrique-Chine sur le renforcement des capacités et la coopération pour le patrimoine mondial	23 364 dollars EU	Bénin et Togo/ Soutien aux deux États parties pour la préparation du dossier de proposition d'inscription de Koutammakou, le pays des Batammariba, en tant que site transfrontalier. https://fr.unesco.org/news/lunesco-lafrique-chine-saccordent-projets-visant-sauvegarder-biens-du-patrimoine-mondial
			25 000 dollars EU	Nigéria/ Soutien continu en vue de la finalisation d'un dossier de proposition d'inscription du site du Paysage culturel de Surame sur la Liste du patrimoine mondial.
2	2019-2021	Gouvernement de Norvège	102 298 dollars EU	Togo/ Amélioration de la conservation de Koutammakou, le pays des Batammariba. Ce projet vise à mettre en œuvre des activités pour améliorer l'état de conservation de Koutammakou, le pays des Batammariba. Il consistera, plus précisément, à réaliser un inventaire du site (limites du site et de sa zone tampon, de ses attributs et problèmes de conservation), à améliorer le renforcement des capacités de l'équipe de gestion, à mettre à jour le plan de gestion du bien (en y incluant un plan de gestion des risques) et à mettre en œuvre une méthodologie de reconstruction du Takienta. https://whc.unesco.org/fr/activites/975/
3	2019-2021		106 400 dollars EU	Côte d'Ivoire/ Préservation de la Ville historique de Grand-Bassam à travers la préparation d'un inventaire complet et d'un plan cadastral du bien, et par la mise à jour du plan de conservation et de gestion.

				Le projet a pour but l'élaboration d'un inventaire et d'un plan cadastral, la mise à jour du plan de gestion et de conservation, la révision et la publication du Guide d'interventions (par CRAterre) qui donne des recommandations concernant les principales prérogatives sur le patrimoine ancien, le soutien à la création d'un Comité de suivi des travaux de restauration/réhabilitation des bâtiments, la formation des guides touristiques et de la communauté aux valeurs (VUE) du bien et à la gestion des risques, l'organisation d'un atelier scolaire sur site https://whc.unesco.org/fr/activites/976/ .
4	2019-2021		150 000 dollars EU	Sénégal/ Mesures de protection contre l'impact des projets agricoles et agro-industriels dans le Parc national des oiseaux du Djoudj https://whc.unesco.org/fr/activites/981/ .
5	2019-2020	Fonds-en-dépôt néerlandais	45 000 dollars EU	Niger/ création d'emplois et diminution de l'émigration dans la région du Sahel. Le projet vise à développer un kit éducatif sur les techniques de construction du patrimoine destiné à créer des emplois et à diminuer l'émigration dans la région du Sahel, ainsi qu'à former la population jeune d'Agadez à ces techniques. Il vise à répondre aux besoins et aux aspirations de la population d'Agadez, à savoir la réhabilitation et la préservation de leur habitat, dans le respect des techniques originales de construction en terre, et la décongestion de la vieille ville par la construction de nouveaux logements similaires, qui respectent le patrimoine architectural original. Ce projet contribuera au développement des capacités d'un ensemble d'acteurs qui pourront participer à ces travaux de construction, de développement et de restauration. https://whc.unesco.org/fr/partenaires/278/
6	2020-2021		50 000 dollars EU	Nigéria/ Soutien à la mise en œuvre de la décision du patrimoine mondial de protéger la Forêt sacrée d'Osun-Osogbo. Le projet vise à mener les activités suivantes : 1. Élaborer des méthodes de conservation fondées sur la recherche de matériaux adaptés à la sculpture en terre au lieu du ciment, comme demandé par le Comité du patrimoine mondial ; 2. Assurer une formation aux méthodes de conservation pour les acteurs locaux ;

				<p>3. Élaborer une documentation numérique détaillée des sculptures, des méthodes de conservation ainsi que des sites d'importance culturelle et traditionnelle dans la Forêt ;</p> <p>4. Soutenir la révision et la mise à jour du Plan de gestion et de conservation 2015-2019 aujourd'hui obsolète, qu'il convient d'évaluer et de réviser, y compris le Plan de gestion du tourisme, notamment en y incorporant les recommandations de la mission de suivi réactif de 2015 et 2020. https://whc.unesco.org/fr/partenaires/278/</p>
7	2019-2021		33,593 USD	<p>Ghana/ La réhabilitation du musée des esclaves et du centre de documentation du Fort Ussher.</p> <p>Le projet vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Réviser et mettre à jour l'histoire de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves en tenant dûment compte du rôle du Fort Ussher ainsi que du patrimoine commun au Ghana et aux Pays-Bas que celui-ci représente. b) Renforcer les capacités du personnel et des membres désignés de la communauté des villes d'Ussher et de James en matière de méthodes élémentaires de conservation préventive. c) Améliorer le musée virtuel, car d'autres expositions nécessitent une attention moindre.
8	2020-2021	Union européenne	558 036 dollars EU	<p>Mali/ Soutien de l'Union européenne au programme de réhabilitation du patrimoine culturel et de sauvegarde des manuscrits anciens au Mali.</p> <p>Le projet vise à soutenir le Gouvernement du Mali dans la sauvegarde et la promotion du patrimoine culturel, y compris les manuscrits anciens au Mali. L'objectif est de mener des actions de sauvegarde et de promotion du patrimoine culturel du Mali, qui continue à faire face aux impacts négatifs de l'insécurité, et ainsi de renforcer la Culture de la Paix au Mali. Les principaux défis de ce nouveau projet sont de maintenir les actions menées jusqu'à présent, et de contribuer aux efforts du Gouvernement malien dans le redressement durable du pays par des actions de promotion, de revitalisation et de protection durable de ce patrimoine.</p>

9	2017-2019	AICS/Italie	220 000 dollars EU	<p>Sénégal/ Promotion du patrimoine culturel et l'éducation à la citoyenneté au Sénégal.</p> <p>Mis en œuvre conjointement avec le Secteur Éducation de l'UNESCO, le projet a permis de :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Développer un Master professionnel inter-universitaire en « Gestion et conservation du patrimoine » (MIGECOP) selon une approche innovante impliquant trois universités (Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), Thiès et Ziguinchor) et sur la base d'une étude de la demande du marché pour les professionnels du patrimoine, qui a permis de définir les programmes d'études ; b) Développer et mettre en ligne 3 cours du Master MIGECOP dans la plateforme de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'UCAD https://fad.flsh.ucad.sn/?lang=fr ; c) Renforcer l'enseignement du patrimoine avec le lancement d'un programme de mobilité S-8N et NS (sélection, organisation, encadrement et suivi de voyages d'études pour 14 enseignants et étudiants du Sénégal et d'Italie) et mise en œuvre de projets de recherche entre l'UCAD, l'Université Gaston Berger (UGB) et l'Université de Bologne ; d) Restaurer le navire négrier « Le Bienfaisant » et accompagner le processus de sa valorisation à Gorée ; e) Soutenir 10 voyages d'études pour 300 étudiants ; f) Embaucher 3 contrats d'apprentissage/insertion professionnelle pour les étudiants de Master à l'UCAD et à l'UGB dans deux sites du patrimoine mondial et un musée ; g) Renforcer les capacités du Musée T. Monod / cours de formation en conservation préventive du technicien en chef à Bologne ; h) Acquérir des équipements pour l'UCAD et le Musée T. Monod ; <p>Organiser une journée de restitution avec les partenaires techniques et financiers et les bénéficiaires sur le développement des compétences professionnelles et la transition vers le marché du travail.</p>
---	-----------	--------------------	--------------------	---

10	2020-2021	Soutien du Gouvernement français	20 000 EUR (approx. 24 400 dollars EU)	<p>Sénégal/ Renforcement de la promotion et de la communication sur le site du patrimoine mondial « Île de Gorée ».</p> <p>Le projet vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des guides touristiques locaux et améliorer l'information des visiteurs ; • Sensibiliser les guides, les populations locales et les visiteurs à la conservation du bien ; • Améliorer le discours sur la VUE du bien par le développement de la signalétique et le soutien au Musée de la Mer.
11	2019	Fonds d'urgence pour le patrimoine	35 931 dollars EU	<p>Mali/ Évaluation du patrimoine culturel à effectuer sur le bien du patrimoine mondial des Falaises de Bandiagara (pays dogon).</p> <p>À la suite de la période d'agitation civile intense qui a opposé les communautés dogon et peule dans les environs immédiats du bien du patrimoine mondial des Falaises de Bandiagara (pays dogon), un appui technique a été fourni au Gouvernement du Mali à travers une évaluation des besoins liés au patrimoine culturel matériel et immatériel ainsi qu'aux objets et pratiques associés dans une dizaine de municipalités dans et aux alentours du bien du patrimoine mondial. Un plan d'action détaillé a été mis en place et présenté à un groupe d'environ 200 parties prenantes (dont communautés, autorités et experts).</p>
12	2019		35 617 dollars EU	<p>Côte d'Ivoire/ Évaluation des dégâts causés au bien du patrimoine mondial de la Ville historique de Grand-Bassam.</p> <p>Du 11 au 13 octobre 2019, de fortes pluies ont entraîné le débordement du fleuve Comoé ainsi que des inondations dans une grande partie du bien du patrimoine mondial de la Ville historique de Grand-Bassam. Une mission d'évaluation des dommages, constituée en étroite collaboration avec les autorités nationales et locales, ainsi qu'avec le soutien du bureau de l'UNESCO à Abidjan, s'est rendue sur 10 sites sinistrés où elle a rencontré des représentants des diverses parties prenantes institutionnelles. La mission a mené une évaluation couvrant les divers aspects du patrimoine (matériel, immatériel et mobilier), a identifié les mesures à</p>

				mettre en œuvre à court, moyen et long terme et a formulé des recommandations pour l'intégration d'une stratégie de RRC dans le plan de gestion global pour le bien. Le Plan d'action résultant a permis d'encadrer un projet sur Grand-Bassam, soutenu par la Norvège.
13	Action en cours	Fonds d'urgence pour le patrimoine	77 858 dollars EU	<p>Burkina Faso/ Sauvegarde des collections du musée.</p> <p>Le contexte d'insécurité au Burkina Faso, qui s'est récemment aggravé, a favorisé la destruction, les pillages, le trafic illicite et la vente d'objets culturels, à l'instar de la situation qu'ont connue ces dernières années les pays africains voisins tels que le Mali, ainsi que des zones de conflit à travers le monde. Dans ces conditions, la Direction générale du patrimoine culturel du Burkina Faso a considéré que les collections du Musée Pobé-Mengao, du Musée communal de Kaya et du Musée d'Oursi, ainsi que du site archéologique situé près de ce dernier, étaient menacées par les pillages, par des dommages irréparables et des destructions irréversibles menées par des groupes terroristes. L'activité comporte une intervention urgente visant à atténuer ces risques potentiels à travers l'organisation en décembre 2019 d'un atelier de formation axé sur la réalisation d'inventaires rapides, la conservation d'urgence et l'évacuation des collections du patrimoine ; l'inventaire, l'emballage, l'évacuation et la sécurisation rapides des objets issus des trois musées concernés ; la sécurisation, l'organisation et l'installation en intérieur des objets culturels en lieu sûr ; et la numérisation des inventaires des trois musées.</p>

AFRIQUE AUSTRALE

(Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Afrique du Sud, Eswatini, Zambie et Zimbabwe)

N°	Période	Donateurs/Fonds	Montant	Projet
1	2019-2021	Gouvernement de Norvège	150 000 dollars EU	Afrique du Sud et Lesotho/ Mobilisation de l'initiative COMPACT (<i>Community Management of Protected Areas Conservation</i> , Gestion communautaire de la conservation des aires protégées) pour impliquer les communautés locales dans la conservation du site du patrimoine mondial du Parc Maloti-Drakensberg. https://whc.unesco.org/fr/280/?id=982&&
2	2019-2020	Fonds-en-dépôt néerlandais	45 000 dollars EU	Malawi/ Soutien de la biodiversité et des moyens de subsistance durables sur le site du Parc national du lac Malawi. Le projet vise à améliorer l'état de conservation du bien du patrimoine mondial du Parc national du lac Malawi et sa biodiversité de valeur universelle exceptionnelle en intensifiant l'implication directe des communautés locales dans la conservation, le renforcement de la cogestion rationnelle des éléments patrimoniaux du bien du patrimoine mondial (ressources naturelles) et en soutenant des moyens de subsistance durables (https://whc.unesco.org/fr/partenaires/278/).
3	2018-2021	Fonds-en-dépôt de la Région flamande	150 000 dollars EU	Afrique australe/ Implication des communautés locales dans la conservation et la gestion des sites du patrimoine mondial en Afrique, et en particulier dans le Delta de l'Okavango au Botswana. Il convient pour cela de mettre en œuvre l'initiative COMPACT (<i>Community Management of Protected Areas Conservation</i> , Gestion communautaire de la conservation des aires protégées). https://whc.unesco.org/fr/partenaires/423/
4	Avril 2020	UNESCO	20 000 dollars EU	16 pays membres de la région SADC/ De l'Angola au Zimbabwe : Découvrez le patrimoine naturel et culturel mondial de la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

				<p>La publication vise à présenter tous les sites du patrimoine mondial de la région de la SADC, dans les différentes catégories (sites culturel, naturel et mixte), y compris les Listes indicatives révisées, pour inclure les pays de la SADC n'ayant aucun site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Son objectif est d'offrir aux diverses catégories de lecteurs (grand public, populations concernées, partenaires de développement et établissements privés) un aperçu de la richesse et de la diversité du patrimoine mondial d'Afrique australe.</p> <p>Il s'agit en tant que tel d'un support unique ayant pour objectif la promotion de la sauvegarde du patrimoine dans les 16 pays de la communauté économique régionale de la SADC. Plus important, une telle publication joue un rôle essentiel dans les efforts promotionnels globaux déployés par le bureau régional pour l'Afrique australe et permet de mobiliser les ressources et de faire le lien avec les cadres stratégiques plus vastes tels que le Programme 2030 et l'Agenda 2063, avec les spécificités applicables aux pays concernés.</p>
5	Octobre 2020		10 000 dollars EU	<p>16 pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).</p> <p>La stratégie de tourisme durable en Afrique australe est élaborée en partenariat avec le Secrétariat de la SADC. Devant être lancée en 2021, la stratégie vise à transformer les richesses culturelles de l'Afrique en patrimoine vivant, afin de profiter aux communautés locales ainsi qu'au développement économique durable et à la réalisation des ODD dans la région.</p>
6	2019-2020	Ambassade de Norvège au Mozambique	19 965 dollars EU	<p>Mozambique/ Manuel consacré au Forum régional des jeunes sur la conservation du patrimoine mondial.</p> <p>Dans la continuité du Forum africain régional des jeunes de 2018, le bureau de l'UNESCO à Maputo élabore actuellement, avec l'assistance technique du Fonds pour le patrimoine mondial africain, un manuel sur le Forum régional des jeunes pour la conservation du patrimoine culturel mondial, qui comporte un instrument à utiliser pour les capacités durables du groupe cible en Afrique.</p>

7	2019	Fonds d'urgence pour le patrimoine	30 535 dollars EU	<p>Mozambique/ Évaluation des besoins post-catastrophe (PDNA) dans le domaine de la culture.</p> <p>Après le passage du cyclone tropical Idai qui a frappé le Mozambique en mars 2019, le Gouvernement du Mozambique a demandé l'assistance des Nations Unies, de la Banque Mondiale, de l'UE et d'autres partenaires internationaux, pour la réalisation d'une Évaluation des besoins post-catastrophe (PDNA). Dans ce contexte, l'UNESCO a été désignée comme l'agence chef de file des Nations Unies pour la coordination de l'évaluation dans le secteur de la culture, mise en œuvre en étroite collaboration avec le ministère de la Culture et du Tourisme du Mozambique. L'activité, qui prévoyait l'envoi d'une mission au Mozambique en avril 2019, a consisté à dispenser une formation sur les méthodes de la PDNA à huit représentants (dont deux femmes) du ministère de la Culture et du Tourisme du Mozambique, de la Commission nationale du Mozambique pour l'UNESCO et de l'Institut mozambicain de recherche socio-culturelle ; à collecter et analyser des données de base et à organiser des visites sur le terrain dans les principales zones touchées.</p>
8	2019		29 652 dollars EU	<p>Mozambique/ Mission d'évaluation des dommages à Cabo Delgado et Nampula.</p> <p>Un mois après le cyclone tropical Idai, le cyclone tropical Kenneth a touché le Mozambique en avril 2019, où il a frappé les provinces septentrionales de Cabo Delgado et de Nampula. Le cyclone a eu un impact important sur le patrimoine culturel du pays, y compris sur le bien du patrimoine mondial de l'Île de Mozambique. Le cyclone a également bouleversé de nombreuses pratiques du PCI. À la demande du ministère de la Culture et du Tourisme du Mozambique, l'activité a soutenu l'envoi d'une mission destinée à effectuer une évaluation des besoins pour le secteur de la culture, qui s'est appuyée sur les méthodes et l'expérience acquises lors de l'Évaluation des besoins post-catastrophe (PDNA) pour le cyclone tropical Idai.</p>

9	2018-2019		42 178 dollars EU	<p>Mozambique/ En réponse à la catastrophe naturelle qui a récemment frappé le site, et dans le but de développer une stratégie de RRC permettant de faire face au problème dans cette région, le bureau de l'UNESCO à Maputo, en collaboration avec celui de Jakarta, a mis en œuvre le projet intitulé « Renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophes (RRC) » sur l'île de Mozambique au moyen d'un partage de connaissances avec les villes du patrimoine d'Asie-Pacifique. Ce projet a pris en compte les mêmes risques auxquels l'île de Mozambique est confrontée que celles de George Town & Melaka, Kota Lama Semarang, la ville portuaire de Levuka et Samoa, à savoir les fortes précipitations, les tempêtes tropicales, les cyclones et l'érosion côtière, laquelle entraîne souvent des inondations. Bien qu'un plan de gestion des risques de catastrophes ait été élaboré pour ce site, il demeure nécessaire d'assurer l'implication de plusieurs départements gouvernementaux ainsi que des communautés locales dans son exécution et de l'intégrer dans le plan de gestion général du site, de même que dans une stratégie gouvernementale plus large.</p>
---	-----------	--	----------------------	---

DANS LES SOUS-RÉGIONS

N°	Période	Donateurs/Fonds	Montant	Projet
1	2019-2021	Forum UNESCO-Afrique-Chine sur le renforcement des capacités et la coopération pour le patrimoine mondial	20 000 dollars EU	Bénin, Côte d'Ivoire, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, et Togo / Renforcer les capacités des gestionnaires de sites dans la gestion et l'évaluation des divers risques liés aux catastrophes qui menacent le patrimoine culturel et aider à l'élaboration de mesures de préparation et de prévention pour limiter les risques de dommages au patrimoine culturel. https://fr.unesco.org/news/lunesco-lafrique-chine-saccordent-projets-visant-sauvegarder-biens-du-patrimoine-mondial
				Soutien apporté à 20 experts africains dans le cadre de l'accord Fonds pour le patrimoine mondial africain-WHITRAP pour préparer deux (2) visites d'experts à des fins de partage des connaissances en Chine.
2	2019/2021	UNESCO, Fonds du patrimoine mondial et Fonds pour le patrimoine mondial africain	160 000 dollars EU	Région Afrique/ Soutien aux États parties en collaboration avec le Fonds pour le patrimoine mondial africain dans la préparation du troisième cycle de soumission de Rapports périodiques sur la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO dans la région Afrique à travers la participation de référents nationaux à l'atelier de formation de septembre 2019 et la participation de gestionnaires de sites anglophones (notamment au Mozambique) à l'atelier de formation de février 2020.
3	2017-2021	Banque africaine de développement	6 456 000 dollars EU	Cameroun, Tchad, République centrafricaine, Niger et Nigéria/ Projet BIOSphère et PAtrimoine du Lac Tchad (BIOPALT) conjointement mis en œuvre par la Commission du Bassin du Lac Tchad et financé par la Banque africaine de développement ; Résultats : élaboration du Plan de gestion transfrontalier pour le Paysage culturel du Lac Tchad (Niger, Nigéria, Cameroun et Tchad) ; session de formation sur la Convention dispensée à des experts nationaux du patrimoine des quatre pays ; dossier de proposition d'inscription soumis au Secrétariat en janvier 2020. Le projet a également permis de mettre à jour et d'améliorer les

				<p>connaissances sur les ressources biologiques, culturelles et hydrologiques du Lac Tchad à travers six études menées sur le terrain dans chaque pays. Enfin, l'autre contribution importante du projet est la construction d'une vision commune en matière de coopération transfrontalière et l'application de modèles de réserves de biosphère et de sites du patrimoine mondial dans la région du Lac Tchad.</p> <p>https://fr.unesco.org/biopalt</p>
4	2016-2019	Fonds-en-dépôt hongrois	100 334 dollars EU	<p>Burkina Faso, Cameroun, Nigéria et Tchad/ Soutien à la conservation et à la promotion du patrimoine mondial en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale - Réhabilitation, Recherche et Promotion.</p> <p>Le projet vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la conservation du Paysage culturel de Sukur (Nigéria) • Améliorer la promotion et l'interprétation du bien du patrimoine mondial des Ruines de Loropéni • Élaborer un passeport du patrimoine pour le Burkina Faso, le Cameroun et le Tchad.
5	2019	UNESCO	57 768 dollars EU	<p>Région arabe en Afrique/ Soutien à la gestion opérationnelle sur les sites du patrimoine mondial dans le secteur desservi par le Bureau et dans la région arabe (Égypte, Libye et Soudan). Environ 150 parties prenantes, parmi lesquelles des gestionnaires de sites, des professionnels du patrimoine et des agents gouvernementaux, ainsi que de jeunes « champions » ont bénéficié de formations à la conservation et à la gestion des biens du patrimoine mondial et ont participé à des événements de sensibilisation au Caire. Ces activités ont été organisées en étroite collaboration avec les autorités égyptiennes, l'ICOMOS et en partenariat avec le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH), centre de catégorie 2 au Bahreïn.</p>

6	2019-2021	Fonds-en-dépôt de la Région flamande	250 000 dollars EU	Angola, Botswana, Éthiopie, Namibie, Zambie, Zimbabwe/ Amélioration de la représentation des sites africains sur la Liste du patrimoine mondial : soutien en amont au patrimoine naturel (https://whc.unesco.org/fr/partenaires/423).
7	avril-mai 2021	Le Fonds pour le patrimoine mondial africain, ministère norvégien des Affaires étrangères, Centre du patrimoine mondial, ICCROM et Musée de Robben Island (Afrique du Sud)	20 000 dollars EU	<p>Afrique du Sud/ Forum africain des jeunes sur le patrimoine mondial</p> <p>La 5^e édition du Forum africain des jeunes sur le patrimoine mondial s'est déroulé en ligne et a eu pour thème <i>Jeunesse, esprit d'entreprise et durabilité du patrimoine en Afrique</i>. Cette édition a pour ambition de (i) donner les moyens aux jeunes africains, par la formation et le mentorat, d'acquérir des compétences innovantes et créatives en entrepreneuriat dans le domaine du patrimoine ; (ii) fournir une plateforme adaptée pour la création de réseaux, l'échange de connaissances, le partage d'expérience et d'exemples de réussite entre les jeunes vivant en Afrique et (iii) sensibiliser les jeunes et leur faire mesurer les problèmes et les menaces qui pèsent sur le patrimoine africain, en les incitant à s'impliquer dans des activités d'entrepreneuriat de nature à procurer des avantages économiques directs aux communautés locales qui vivent dans les biens du patrimoine mondial africain ou aux alentours.</p> <p>À l'issue du Forum, les 35 participants sélectionnés seront censés être capables (i) d'appliquer des connaissances et des savoir-faire innovants en matière d'entrepreneuriat pour identifier des débouchés commerciaux, mobiliser des ressources financières pour les lancements et/ou les développements d'entreprises, l'élaboration de business plans, la durabilité du patrimoine mondial ; (ii) d'identifier des idées, produits ou processus innovants et créatifs dans le domaine du patrimoine pouvant être utilisés pour créer des entreprises prospères et durables ; (iii) de porter un regard critique sur le(s) produit(s) de leur travail et d'identifier les sources de financement/partenariat potentiels pour leurs lancements et/ou développement d'entreprise et (iv) de produire une étude de faisabilité sur leur concept d'entreprise et d'élaborer un business plan pour le lancement et/ou le développement de leur entreprise. Un soutien technique et financier (bourses) sera proposé pour saluer les initiatives d'entrepreneuriat les plus pertinentes et innovantes.</p>

8	Octobre 2020	Le Fonds pour le patrimoine mondial africain, ministère norvégien des Affaires étrangères, Centre du patrimoine mondial, ICCROM, Ministère du Tourisme, des Arts et de la Culture du Bénin	115 000 dollars EU	<p>Bénin/ Formation francophone aux propositions d'inscription.</p> <p>Cette formation a porté sur les projets de proposition d'inscription qui démarrent. Elle inclut des conférences, des études de cas, des exercices pratiques visant à présenter la Convention du patrimoine mondial (y compris les lignes directrices des <i>Orientations</i>), les systèmes de gestion et de conservation, les stratégies de durabilité, etc. Cet atelier a visé à aider les participants à se familiariser avec les processus de proposition d'inscription au patrimoine mondial, à savoir l'identification des attributs et des valeurs des biens, l'évaluation des exigences potentielles en matière de VUE, de conservation, de protection et de gestion, ainsi que les initiatives d'entrepreneuriat sur les sites du patrimoine mondial. Parmi les vingt participants sélectionnés pour la formation, on compte 16 participants (2 participants par État partie qui travaillent ensemble sur un projet de proposition d'inscription) et 4 jeunes participants (entre 18 et 35 ans) porteurs d'un projet ou ayant une expérience en entreprise.</p> <p>Une stratégie de suivi sera mise en place pour le premier atelier, à travers un dispositif de bourses et de mentorat, afin de soutenir l'élaboration des projets de proposition d'inscription.</p>
9	Août 2020	Le Fonds pour le patrimoine mondial africain, ministère norvégien des Affaires étrangères, Centre du patrimoine mondial, ICCROM et Département des forêts, de la pêche et de l'environnement d'Afrique du Sud	55 000 dollars EU	<p>Afrique du Sud/ Atelier sur les propositions d'inscription en ligne pour les dossiers avancés.</p> <p>Cet atelier en ligne sur les propositions d'inscription a eu pour but l'analyse et l'élaboration des dossiers de proposition d'inscription au patrimoine mondial en cours de préparation par les États parties africains et dont l'élaboration est déjà bien avancée. Il a permis d'évaluer l'état de préparation des projets de proposition d'inscription et de faciliter le règlement des problèmes en suspens. L'atelier s'est adressé à 10 participants au maximum (2 par pays) travaillant sur 5 projets de proposition d'inscription. Pendant la période de suivi, des conseils ont été dispensés en continu et une assistance financière proposée (bourses pour propositions d'inscription par exemple) afin de mener à bien des projets de proposition d'inscription ciblés. D'autres mécanismes de soutien ont été activement déployés pour aboutir à de meilleurs résultats, en temps voulu, comme la soumission avant le 30 septembre 2020 du dossier au Centre du patrimoine mondial, chargé de vérifier qu'il est complet. L'objectif ultime était d'aider les États</p>

				parties à soumettre des dossiers de proposition d'inscription complets au Centre du patrimoine mondial avant janvier 2021.
10	novembre 2020	Le Fonds pour le patrimoine mondial africain, ministère norvégien des Affaires étrangères, gouvernement du Malawi	55 000 dollars EU	<p>Malawi/ Atelier de terrain régional sur l'entrepreneuriat autour des sites du patrimoine mondial en Afrique. Dans le cadre du programme d'entrepreneuriat durable lancé par le Fonds pour le patrimoine mondial africain, un atelier a été organisé sur le terrain, du 16 au 27 novembre 2020, sur le site du patrimoine mondial de l'Art rupestre de Chongoni au Malawi. L'atelier a réuni 16 participants, venant essentiellement de sites africains d'art rupestre, afin de définir le potentiel économique, d'analyser l'éventail des parties prenantes et d'élaborer un cadre d'entreprise durable lié à ce type d'élément du patrimoine. Le plan de gestion du patrimoine mondial de l'Art rupestre de Chongoni a été récemment mis à jour grâce au soutien du Fonds du patrimoine mondial.</p> <p>Un atelier de terrain similaire est programmé en mai 2021 sur le site du patrimoine mondial du Paysage culturel de Lopé-Okanda, au Gabon. Il sera organisé parallèlement au forum régional des jeunes et apportera une expérience sur site aux jeunes africains sur les sites du patrimoine mondial.</p>

Projets futurs (sources de financement identifiées)

AFRIQUE CENTRALE

(Angola, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Congo, République démocratique du Congo, Guinée équatoriale, Gabon, Sao Tomé-et-Principe)

N°.	Période	Donateurs/Fonds	Montant	Projet
1	2021-2023	Union européenne, Banque mondiale	1 500 000 dollars EU	RDC/ Projet visant à soutenir le développement du tourisme durable dans les biens du patrimoine mondial. L'objectif de ce projet est de promouvoir le tourisme durable qui est l'un des piliers stratégiques de l'UNESCO. Il s'agit de favoriser la diversification des enjeux du patrimoine mondial et de mettre en place des mécanismes de participation des communautés au tourisme durable, en adoptant une conception ouverte des communautés, c'est-à-dire la prise en compte de visions plurielles et divergentes. Dans un contexte concurrentiel, promouvoir le prestige du label du patrimoine mondial des sites comme un avantage compétitif, en faisant du tourisme durable un moteur du développement communautaire, plutôt qu'une simple bannière pour attirer plus de visiteurs.
2	2020-2025	FONAREDD	15 000 000 dollars EU	RDC/ Projet conjoint UNESCO-WWF de soutien à la gestion durable des ressources naturelles et à l'éducation à l'environnement. Le projet, qui sera développé conjointement avec le WWF (<i>World Wide Fund for Nature</i>), se concentrera sur six lignes d'action principales : 1. Soutien à la stratégie et aux politiques nationales en matière d'environnement et d'aménagement du territoire ; 2. Gestion des ressources transfrontalières / Contexte régional ;

				<ol style="list-style-type: none">3. Biodiversité et gestion durable (synergie avec le programme MAB, intégration de la gestion/développement durable) ;4. Protection et gestion des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ;5. Promotion des connaissances traditionnelles, reconnaissance et intégration des droits des peuples autochtones ;6. Sensibilisation des jeunes et du grand public.
--	--	--	--	--

AFRIQUE DE L'EST

(Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Maurice, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan du Sud, Ouganda, République-Unie de Tanzanie)

N°	Période	Donateurs/Fonds	Montant	Projet
1	2020-2021	Fonds-en-dépôt néerlandais	50 000 dollars EU	Comores/ Renforcement des capacités en matière de développement et de gestion du tourisme durable pour le patrimoine mondial aux Comores. https://whc.unesco.org/fr/partenaires/278/
2	2020-2021	Agence italienne pour la coopération et le développement	2 000 000 EUR (approx. 2 440 000 dollars EU)	Éthiopie/ Restauration et développement des Bâtiments historiques vernaculaires sur le site du patrimoine mondial d'Axoum, Éthiopie.
3	2020	UNESCO	15 000 dollars EU	Somalie/ Élaboration d'une stratégie nationale en faveur du développement du secteur de la culture, avec l'établissement d'une Liste indicative et le renforcement des compétences en matière de gestion et de conservation.
4	2020	Gouvernement japonais	400 000 dollar s EU	Tanzanie/ Soutien au travail de conservation du bien du patrimoine mondial par la réhabilitation de le seul cinéma qui existe encore dans la Ville de pierre de Zanzibar (le cinéma Majestic), afin de revitaliser le développement socio-économique du site du patrimoine mondial.
5	2021-2023	Gouvernement de Norvège	250 000 dollars EU	Kenya/ Soutien au développement et à la mise en œuvre de mesures correctives et d'un état de conservation souhaité pour le retrait des Parcs nationaux du Lac Turkana de la Liste du patrimoine mondial en péril.

AFRIQUE DE L'OUEST/SAHEL

(Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Libéria, Nigéria, Sierra Leone, Togo, Burkina Faso, Cabo Verde, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal)

N°	Période	Donateurs/Fonds	Montant	Projet
1	2020-2022	ALIPH	909 324 dollars EU	Mali/ Reconstruction et réhabilitation le patrimoine bâti de Bandiagara. Le présent projet vise à reconstruire et à réhabiliter le patrimoine bâti détruit, notamment les habitations, greniers, lieux de pratiques culturelles traditionnelles et les centres culturels, ainsi qu'à remplacer et relancer la production des objets culturels, et sauvegarder les objets cérémoniaux non-fonctionnels dans une collection mémorielle. Ainsi, ce projet contribuera à la stabilisation de la zone et au renforcement du tissu social, à la cohésion sociale et la paix entre toutes les communautés du pays dogon, par la sauvegarde et le relèvement des pratiques culturelles de la région.
2	2020-2022		500 000 dollars EU	Mali/ Projet de Réhabilitation du Tombeau des Askia. Ce projet entièrement mis en œuvre par le Ministère de la culture du Mali et CRAterre vise à mettre en œuvre plusieurs activités afin d'atteindre des objectifs pour (i) la conservation physique des bâtiments, (ii) l'amélioration du confort d'usage, (iii) la restauration de l'intégrité des composantes du bien, (iv) la valorisation des savoirs et savoir-faire, et (v) la promotion des valeurs du bien.
3	2021-2024	MINUSMA Coopération allemande	3 000 000 dollars EU	Programme de résilience culturelle pour la paix et le développement au Mali. Ce programme est une intervention à grande échelle conçue pour intégrer le patrimoine culturel national, relancer le renouveau culturel, stimuler l'expansion et la croissance des industries culturelles et créatives tout en sauvegardant le patrimoine culturel immatériel du Mali.

				Le programme est en cohérence avec le cadre de reconstruction et de développement du Mali dans lequel la culture est définie comme une priorité, en mettant l'accent sera mis sur les Maliens en termes de consultations, de dialogue et de réengagement dans des programmes de développement tels que la résilience culturelle et la revitalisation économique.
4	2021-2022	Ministère norvégien des Affaires étrangères	100 000 dollars EU	<p>Côte d'Ivoire/ Programme d'appui à la Préservation de la Ville historique de Grand-Bassam.</p> <p>Ce projet vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer l'implication du secteur privé et des mécènes dans la conservation dans la Ville de Grand-Bassam ; • Renforcer et approfondir les capacités techniques et promouvoir les prescriptions architecturales à travers la coopération Sud-Sud ; • La valorisation touristique et culturelle de la Ville de Grand-Bassam.
5	2021-2022	France (ministère français de la Culture, direction générale des Patrimoines et de l'Architecture - mission du Patrimoine mondial)	30 000 EUR (approx. 36 500 dollars EU)	Consolidation et préservation de l'intégrité structurelle du Fort Amsterdam, composante du bien du patrimoine mondial Forts et châteaux de Volta, d'Accra et ses environs et des régions centrale et ouest (Ghana).

AFRIQUE AUSTRALE

(Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Afrique du Sud, Eswatini, Zambie et Zimbabwe)

N°	Période	Donateurs/Fonds	Montant	Projet
1	2020-2021	Gouvernement japonais	1 004 817 doll ars EU	<p>Zimbabwe/ Engagement auprès des communautés locales pour la conservation du paysage culturel des Monts Matobo.</p> <p>Durée : 2 ans</p> <p>Le projet vise à renforcer la stratégie de conservation et de gestion du paysage culturel des Monts Matobo (à travers par exemple des enquêtes régulières sur les sites d'art rupestre pour contrôler l'état général de conservation et signaler les altérations, sensibiliser les communautés locales/visiteurs à l'importance de sauvegarder le site du patrimoine mondial).</p> <p>Il mesure l'importance de la responsabilisation économique et sociale des communautés locales (par exemple renforcement du programme de gestion des zones communes pour les ressources autochtones (CAMPFIRE), soutien au développement des compétences entrepreneuriales, formation aux compétences dans le domaine du tourisme, par l'élaboration de modules spécifiques de formation professionnelle et d'enseignement technique (TVET)).</p>
2	2020-2022	Gouvernements japonais et coréen	5 000 000 doll ars EU	<p>Malawi, Mozambique, Zambie et Zimbabwe / Libérer le potentiel du patrimoine culturel et naturel en faveur du développement socio-économique.</p> <p>Durée : 3 ans</p> <p>Ce projet vise à créer un environnement de nature à libérer le potentiel économique du tourisme culturel et de l'écotourisme dans la région, ainsi qu'à élargir et diversifier le tourisme culturel au niveau régional. Il s'agira de développer ou de mettre à jour (le cas échéant) une stratégie inclusive et complète de tourisme</p>

				<p>durable qui englobe le patrimoine naturel et culturel. Une attention particulière sera accordée à l'amélioration de la collaboration et de la coopération entre les parties prenantes identifiées comme acteurs clés de la promotion du tourisme culturel. Des propositions de projet sont soumises aux partenaires de développement potentiels afin d'inclure des partenaires du secteur privé ainsi que les Gouvernements japonais et coréen.</p>
3	2020	Gouvernement de Norvège	100 000 dollars EU	<p>Malawi/ Engagement auprès des communautés dans les enclaves villageoises et en périphérie du Parc national du Malawi en vue de l'élaboration de programmes de gestion de ressources halieutiques durables.</p>

DANS LES SOUS-RÉGIONS

N°	Période	Donateurs/Fonds	Montant	Projet
1	12-16 avril 2021	Le Fonds pour le patrimoine mondial africain, ministère norvégien des Affaires étrangères, Université du Kent et ministère des Arts et de la Culture du Cameroun	60 000 dollars EU	Cameroun/ Atelier régional sur le patrimoine mondial et le développement durable en Afrique : mise en œuvre de la Politique de 2015). À l'instar de l'atelier d'experts anglophones qui a eu lieu en août 2019 à Robben Island (Afrique du Sud), cet atelier francophone vise à débattre des modes de mise en œuvre de la Politique de 2015 sur le patrimoine mondial et le développement durable dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et des ODD des Nations Unies. L'atelier qui sera organisé en 2021 réunira 18 participants issus de divers domaines d'expertise (praticiens du patrimoine, universitaires, industries extractives, tourisme, décideurs politiques, etc.), qui analyseront leur expérience ainsi que la possibilité d'amélioration du dialogue, notamment au niveau du site, qui inclut le bien de la Réserve de faune du Dja. Une stratégie de suivi sera également élaborée, en s'appuyant sur les résultats de l'atelier anglophone.
2	Février 2021 <i>(repoussé jusqu'à nouvel ordre)</i>	Le Fonds pour le patrimoine mondial africain, ministère norvégien des Affaires étrangères, Centre du patrimoine mondial, WHITRAP, ministère de la Culture de Sao Tomé-et-Principe	80 000 dollars EU	Sao Tomé-et-Principe/ Projet de terrain sur la conservation et les Listes indicatives Ce projet sur le terrain est une initiative à laquelle collaborent le Fonds pour le patrimoine mondial africain et l'Institut de formation et de recherche sur le patrimoine mondial pour la région Asie-Pacifique (WHITRAP), Centre de catégorie 2 sous l'égide de l'UNESCO. Dans la continuité des précédents efforts, ce projet de renforcement des capacités visera à répondre à la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial équilibrée, représentative et crédible (1994) ainsi qu'à l'« Appel à l'action d'Alger : notre patrimoine vivant pour la renaissance africaine », adopté en octobre 2018 en Algérie par les ministres de la Jeunesse, de la Culture et des Sports de l'Union africaine et qui s'adresse en particulier aux onze États parties africains à la Convention du patrimoine mondial sans aucun bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Sao Tomé fait partie de ces pays. L'atelier sera organisé autour des Listes indicatives et des approches fondées sur les Paysages urbains historiques (Recommandation HUL) et les études d'impact. Il s'adressera à 16 participants issus de pays lusophones d'Afrique et de Guinée équatoriale et servira de point de départ à des activités ultérieures visant à améliorer la

				conservation et la gestion du patrimoine de Sao Tomé et les futurs projets de proposition d'inscription au patrimoine mondial en Afrique. En raison de la pandémie de COVID-19, l'atelier a été repoussé.
3	2020-2023	Fonds-en-dépôt japonais	800 000 dollars EU	Burundi, Djibouti, Guinée équatoriale, Eswatini, Guinée Bissau, Libéria, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Soudan du Sud, Sierra Leone / Programme de renforcement des capacités pour la proposition d'inscription des sites du patrimoine mondial dans la région Afrique Durée : 3 ans
4	2021-2022	Fonds-en-dépôt néerlandais France	50 000 dollars EU 25 000 EUR (approx. 30 500 dollars EU)	Patrimoine moderne de l'Afrique (MoHoA) – Soutenir l'étude thématique/l'analyse des lacunes, l'harmonisation des Listes indicatives et la préparation des propositions d'inscription. Ce projet a pour objectif de soutenir et d'intégrer le concept de patrimoine moderne au patrimoine mondial dans le contexte africain. Plus précisément, il vise à : <ul style="list-style-type: none"> • sensibiliser la population mondiale à l'importance du patrimoine moderne de l'Afrique et redéfinir l'histoire et la compréhension du patrimoine moderne dans le contexte africain ; • organiser une réunion d'experts sur la manière d'aborder le patrimoine moderne de l'Afrique dans le cadre du patrimoine mondial, selon la recommandation du symposium « Patrimoine moderne de l'Afrique » (MoHoA) ; • disposer d'une étude thématique ainsi que d'une analyse des lacunes, et partager leurs résultats afin de mieux inscrire le patrimoine moderne de l'Afrique dans le cadre du patrimoine mondial ; • promouvoir l'initiative du MoHoA par le biais d'un atelier régional à destination des points focaux nationaux africains.

ASSISTANCE INTERNATIONALE

N°	Date d'approbation	Montant	Pays	Projet
3184	12/05/2020	29 800 dollars EU	Cameroun	Inventaire du patrimoine culturel dans et autour des sites associés au site de l'ancien Port d'Esclaves de Bimbia en vue de leur documentation et du renforcement du dossier de proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.
3176	12/05/2020	24 425 dollars EU	Côte d'Ivoire	Appui au renforcement de la surveillance et à la lutte contre l'orpaillage clandestin au Parc national de la Comoé (Côte d'Ivoire).
3175	12/05/2020	27 980 dollars EU	Djibouti	Réalisation d'une étude de faisabilité d'un site de la liste indicative en vue de la préparation d'un premier dossier de nomination.
3172	09/03/2020	4 527 dollars EU	Éthiopie	Poursuite du travail d'identification des sources de calcaire accessibles dans l'État régional d'Amhara et de développement d'une étude de faisabilité chiffrée pour la construction d'un petit four à chaux permanent dans la région d'Amhara (...).
3104	03/03/2020	29 760 dollars EU	Gambie	Renforcement de la valorisation des Cercles mégalithiques de Sénégal.
3084	10/07/2019	42 385 dollars EU	Niger	Demande d'assistance internationale pour l'évaluation du plan de gestion 2012-2018 et l'élaboration du nouveau plan de gestion (2019-2024) du Centre historique d'Agadez.
3173	09/03/2020	4 950 dollars EU	Rwanda	Actualisation de la Liste indicative du Rwanda et mise en place du comité national pour le patrimoine Mondial.

N°	Date d'approbation	Montant	Pays	Projet
3180	12/05/2020	28 956 dollars EU	Sénégal	Projet de renforcement de la protection et de valorisation du Parc national des oiseaux du Djoudj.
3090	10/07/2019	96 850 dollars EU	Seychelles	Minimisation de l'impact de l'invasion de fourmis folles jaunes (<i>Anoplolepis gracilipes</i>) sur le site du patrimoine mondial de l'UNESCO de la Réserve naturelle de la vallée de mai aux Seychelles, pour préserver sa valeur universelle exceptionnelle.
3152	03/03/2020	29 500 dollars EU	Tunisie	Finalisation du Plan de protection et de promotion (PPMV) pour le site culturel de Dougga / Thugga.
3189	12/05/2020	30 000 dollars EU	Tunisie	Élaboration d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur PSMV pour la Médina de Tunis.
3177	12/05/2020	29 832 dollars EU	République- Unie de Tanzanie	Élimination du phénomène d'affouillement provoqué par les vagues et les marées, restauration des marches du Palais d'Husuni et programme de sensibilisation à visée éducative auprès de la communauté.
3188	12/05/2020	30 000 dollars EU	République- Unie de Tanzanie	Révision et mise à jour du cadre du plan de gestion des Sites d'art rupestre de Kondoa en Tanzanie inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.
3185	12/05/2020	30 000 dollars EU	Zimbabwe	Finalisation du plan de gestion du Parc national de Mana Pools, aires de safari Sapi et Chewore.